



CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 28 JUIN 2012**

PROCES-VERBAL

Etaient présents : MM. ALBIN – AZINHEIRINHA – Me BALARELLO – Mme BANDECCHI – MM. BAUDIN – BECK – Pr BENCHIMOL – MM. BETTATI – BLANCHI – CALZA – CESARI – CIOTTI – COLOMAS – Me CONCAS – MM. DAMIANI – DELIA – Mme ESTROSI-SASSONE – M. GINESY – Mmes GIOANNI – GIUDICELLI – GOURDON – MM. GUEGUEN – GUMIEL – ICART – KANDEL – LISNARD – LORENZI – LUCA – MANFREDI – MARY – MASCARELLI – Mme MIGLIORE – MM. MOTTARD – PAUGET – Dr ROUX – Mme SATTONNET – MM. SPINELLI – TABAROT – TAMBAY – THAON – TUJAGUE – VEROLA – VIAUD – VICTOR – VINCIGUERRA.

Etaient excusés : Pr ASSO – M. CIAIS (pouvoir à M. BLANCHI) – M. LEROY (pouvoir à M. CIOTTI) – Dr MORANI (pouvoir à M. GUMIEL) – Dr REVEL – M. VELAY (pouvoir à M. GINESY).

L'an deux mille douze le 28 juin, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du conseil général.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à regagner votre siège. Nous allons ouvrir notre séance du 28 juin 2012. Je demande à Mme Caroline MIGLIORE, secrétaire de séance, de procéder à l'appel des membres de notre assemblée, conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur.

Mme Caroline MIGLIORE procède à l'appel des membres du conseil général.

Mme MIGLIORE.- Le quorum est atteint M. le Président.

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous ouvrons cette assemblée afin d'examiner plusieurs rapports importants, et notamment notre compte administratif. Nous allons procéder à l'examen de ces dossiers dans quelques minutes.

Auparavant, je voudrais souligner que notre département vient de perdre trois personnalités majeures qui ont marqué de leur talent notre vie culturelle et tout simplement la vie publique de notre département. Je voudrais que nous puissions ce matin rendre hommage et avoir une pensée pour Raoul MILLE. Je salue la présence dans cet hémicycle de son épouse Monique MILLE. Je la salue amicalement en votre nom à tous. Nous avons eu à déplorer également le décès ce week-end de deux grands artistes qui ont joué un rôle important dans notre vie culturelle : la pianiste Brigitte ENGERER, grande interprète et ambassadrice de la musique classique, et Jacques TADDEI, artiste aux multiples dons, grand musicien qui fut également un grand administrateur.

Je voudrais dire ce matin combien la disparition de ces trois personnalités nous a touchés. Je voudrais aussi en présence de Monique MILLE dire combien Raoul MILLE, grand écrivain français, niçois et azuréen, a marqué l'histoire même de notre conseil général, puisqu'il a été conseiller culturel du Président du conseil général Christian ESTROSI de 2004 à 2008. J'ai eu le bonheur de travailler avec Raoul MILLE lorsque j'étais directeur de cabinet. C'était une personnalité exceptionnelle, pleine d'humour et d'un grand talent. Son talent littéraire immense a été salué par les plus grands prix de la critique, notamment le prix Interallié. Il a obtenu les plus grandes reconnaissances nationales pour son œuvre littéraire. Avec ses chroniques historiques qu'il écrivait dans notre grand quotidien régional, « Ma Riviera », il a admirablement déroulé l'histoire de notre département et l'a fait découvrir à des centaines de milliers de lecteurs.

Au-delà de ce grand talent d'écrivain et d'historien, il avait voulu apporter aux autres, et notamment au plus jeunes, son engagement. Grâce à lui, le conseil général avait pu mettre en place le concours littéraire des collégiens. « Faire sien un pays » était le thème qui invitait les collégiens des Alpes-Maritimes à développer leur talent d'écriture. Il avait également été à l'origine de la « Nuit des écrivains », une promenade littéraire dans de nombreuses communes, notamment du haut-pays de notre département.

Je souhaite aujourd'hui que l'on puisse lui rendre hommage et je voudrais que notre nouveau festival « du conte et des mots », qui s'ouvrira le 15 juillet prochain, soit tout entier dédié cette année à Raoul MILLE. Des contes et des mots, voilà sans doute des compagnons dont il aurait aimé s'entourer pour l'éternité. Nous ne pouvons faire moins que de les lui offrir.

Chère Monique, soyez assurée de toute notre sympathie et de toute celle des citoyens des Alpes-Maritimes qui ont aimé Raoul et qui ont apprécié son immense talent. Merci d'être présente.

Je voudrais aussi que nous pensions à Brigitte ENGERER et à l'organiste niçois Jacques TADDEI, qui avaient donné aux soirées estivales et à nos grands rendez-vous culturels une dimension tout à fait exceptionnelle. Leur disparition laissera un grand vide.

Mes chers collègues, je vous demande en cet instant de procéder à une minute de silence à la mémoire de Raoul MILLE, Brigitte ENGERER et Jacques TADDEI.

Une minute de silence est observée.

Je vous remercie.

Avant de procéder à l'examen de notre compte administratif pour l'exercice budgétaire 2011, permettez-moi de vous livrer quelques réflexions sur les éléments majeurs de ce compte administratif, mais aussi sur le contexte politique nouveau qui préside à la réunion de notre assemblée.

Je voudrais tout d'abord exprimer mes félicitations aux députés qui ont été élus ou réélus, et qui siègent dans notre assemblée : Lionnel LUCA, élu au premier tour, et Charles-Ange GINESY, qui a remporté un très beau succès dans la deuxième circonscription des Alpes-Maritimes. Je veux, en notre nom à tous je l'espère, mais aussi en mon nom personnel, les féliciter chaleureusement. Notre assemblée compte trois députés. Nous aurons bien évidemment à cœur de défendre notre territoire avec détermination et volonté dans ce contexte nouveau. J'associe à ces félicitations les suppléants, nombreux dans cette assemblée, dont Lauriano AZINHEIRINHA et Alain FRERE.

J'ai aujourd'hui une pensée particulière pour Alain FRERE. Vous savez que son élection, pour des raisons qui lui sont totalement étrangères, a été annulée. Le contentieux portait sur la différence de voix entre ses deux opposants du premier tour : le candidat du parti socialiste et celui du front national qui étaient séparés de trois voix. Le Conseil d'Etat a estimé que c'était un ordre inverse que celui retenu qui devait être constaté, Alain FRERE étant quant à lui devant avec plus de 25 points d'écart. Il a donc été une victime collatérale de la relation de proximité entre le Front national et le parti socialiste dans le canton de Levens. Il s'agit d'une proximité électorale en l'occurrence, mais il y a eu aussi dans d'autres endroits une relation de proximité, notamment sur l'est du département où cela s'est encore confirmé.

Je veux remercier également Xavier BECK, suppléant de Jean-Claude GUIBAL, et David LISNARD, suppléant de Bernard BROCHAND, ainsi que tous les élus des neuf circonscriptions des Alpes-Maritimes, qui ont été élus ou réélus. Ces élections sont intervenues dans un contexte national qui n'a naturellement pas été favorable aux couleurs de la majorité départementale dans laquelle nous avons l'honneur de siéger et que j'ai l'honneur de diriger. C'est sans doute le signe de l'attachement et de la reconnaissance des habitants des Alpes-Maritimes aux politiques que notre majorité conduit. Une élection législative se joue naturellement sur beaucoup d'éléments, puisque c'est une élection nationale, mais nous sommes allés à contre-courant du mouvement national. J'y vois le signe clair de cette confiance, de ces liens de proximité que nous avons scellés avec les habitants des Alpes-Maritimes au travers des politiques publiques que nous conduisons dans l'intérêt général du département des Alpes-Maritimes et de ses habitants.

Nous l'avons fait ici de manière exemplaire depuis plusieurs années. Je pense que les électeurs, au travers de ces élections législatives – dans lesquelles beaucoup de conseillers généraux étaient engagés directement ou indirectement – ont aussi salué l'efficacité de la politique départementale que nous conduisons en étroite harmonie avec les intercommunalités, avec l'immense majorité des maires de ce département, quelle que soit leur couleur politique. Il y a ici des politiques publiques volontaristes, reconnues et appréciées. Les électeurs des Alpes-Maritimes nous l'ont signifié très clairement et de façon exemplaire. Ils ont fait un choix pertinent qui répond à l'efficacité de l'engagement au service de l'intérêt général dans le département.

Je souhaitais le dire aujourd'hui en soulignant aussi que notre assemblée sera exigeante et vigilante à l'égard du nouveau Gouvernement, dans le suivi des grands dossiers qui sont les nôtres. Nous avons obtenu du précédent Gouvernement de nombreuses avancées pour le département des Alpes-Maritimes et pour les grandes politiques qui concernent notre territoire et nos concitoyens. Je pense notamment à l'emploi avec les neuf pôles de compétitivité pour notre département, lorsque Christian ESTROSI était Ministre de l'Aménagement du territoire. Je pense à de grandes infrastructures qui ont été décidées et dont nous attendons aujourd'hui la mise en œuvre, comme le tunnel de Tende, la ligne à grande vitesse.

Je veux également évoquer des grands dossiers d'aménagement du territoire, comme l'opération d'intérêt national de la plaine du Var qui doit mobiliser des engagements importants de l'Etat. Je pense aux engagements pour notre Université, avec les dossiers « Campus prometteur ». Le campus STIC, désormais appelé SophiaTech, est terminé et a mobilisé un engagement important du conseil général. En contrepartie, l'Etat doit s'engager sur la réalisation de la Tour Pasteur pour la faculté de médecine.

Il y a également les dossiers de lutte contre les inondations. Nous avons validé au mois de mars le PAPI 2 pour le fleuve Var, représentant 65 M€ d'investissements et plusieurs dizaines de millions d'euros attendus de la part de l'Etat.

Nous espérons que le nouveau Gouvernement signera très rapidement la convention qui doit présider à la mise en œuvre de ces travaux indispensables, notamment pour la sécurité de Saint-Laurent-du-Var ou pour la protection de la ligne des chemins de fer de Provence et de la voirie routière dans la plaine du Var. Nous attendons le même regard sur le PAPI complémentaire de la vallée de la Siagne dont l'actualité automnale a encore démontré la nécessité. Des compléments doivent être réalisés.

Nous serons donc attentifs et vigilants. Je ne veux à ce stade dresser aucun procès en mauvaises intentions, mais notre assemblée sera particulièrement mobilisée pour faire en sorte que les droits des Alpes-Maritimes soient respectés et que nous ne soyons pas traités avec mépris, comme le fait aujourd'hui le conseil régional socialiste à l'égard du département des Alpes-Maritimes.

J'y reviendrai dans cette séance, puisque je vous proposerai à la fin de celle-ci d'adopter une motion pour rappeler notre volonté de voir préserver le comité régional du tourisme de la Riviera, qui est engagé dans un domaine essentiel pour l'activité et pour l'emploi. Je vous inviterai également à voter une motion en faveur des transports ferroviaires pour que nous défendions la ligne aujourd'hui menacée Nice-Breil-Cuneo.

J'espère que le Gouvernement issu des élections législatives et de l'élection présidentielle aura un regard plus équilibré que ne le porte hélas sur nous un conseil régional qui nous attribue la portion congrue des subventions qu'il accorde à l'ensemble de notre région, avec un déséquilibre très fort entre les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes. Il y a deux départements maltraités dans notre région, le Var et les Alpes-Maritimes, qui ont un taux de subvention inférieur de 5 à 6 points par rapport à leur poids dans la population régionale, contrairement au département des Bouches-du-Rhône qui est traité de façon inverse.

Au moment où l'alternance s'opère, nous souhaitons le rappeler. L'alternance est un des principes qui font la force de notre République. Nous sommes dans une belle démocratie. Je salue bien entendu collectivement ceux qui ont gagné les élections. Je respecte le choix des Français, même si je note naturellement la très grande pertinence, sans doute plus forte, des électeurs des Alpes-Maritimes, tant pour l'élection présidentielle que pour les élections législatives. Nous sommes quoi qu'il en soit, prêts aujourd'hui, à aborder ce contexte avec la volonté de défendre notre territoire contre ceux qui voudraient peut-être le regarder avec un œil uniquement politicien.

Voilà ce que je souhaitais souligner au moment d'aborder ce compte administratif qui traduit une très grande qualité de gestion de notre collectivité. C'est sans doute la synthèse de ce qui ressort de ce compte. Tous les clignotants budgétaires de notre collectivité se sont améliorés et sont passés au vert. Nous avons traversé une période de difficultés qui n'a pas été réservée au département des Alpes-Maritimes puisqu'elle a frappé toutes les collectivités, notre pays, tous les pays et le monde entier.

Nous avons en 2009 subi un choc budgétaire majeur avec d'une part la baisse de nos droits de mutation (110 M€ de baisse), alors que c'était la principale recette fiscale de notre collectivité. D'autre part, nous avons subi un choc sur les dépenses sociales.

Les conséquences sociales de la crise, notamment l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA, ont entraîné une progression annuelle de plus de 5 % de nos dépenses sociales depuis 2008. Nous avons frôlé les 500 M€ de dépenses sociales dans le compte administratif 2011. Nous avons donc une baisse des recettes et parallèlement une augmentation de nos dépenses sociales.

La majorité départementale, et la majorité départementale seule, a fait des choix courageux, responsables et réalistes qui peuvent se résumer en une formule simple : on ne dépense pas plus que ce que l'on gagne. Ce qui est vrai pour chaque citoyen doit être vrai désormais pour chaque collectivité. Cela doit aussi être vrai pour l'Etat, ce qui est mal parti avec les 20 milliards d'euros de dépenses nouvelles qui viennent d'être ajoutées de manière totalement irresponsable au plan national. En tous cas, pour notre part, nous avons assumé nos responsabilités. Nous avons diminué fortement nos dépenses de fonctionnement et nous avons réduit nos effectifs. A fin mai, notre collectivité compte 4 500 agents équivalent temps plein et 4 650 emplois rémunérés. 243 agents ont rejoint la Métropole. Nous sommes sur le chemin que je vous avais proposé d'emprunter pour réduire nos dépenses en diminuant le principal poste de dépenses qui représentait 190 M€ : la masse salariale. C'est la seule voie possible pour réduire nos dépenses de fonctionnement.

Je veux aujourd'hui vous donner les éléments qui signent de façon très nette, incontestable et claire la qualité de notre gestion, l'amélioration de notre situation et la performance de notre politique budgétaire au travers trois paramètres. Tout d'abord, pour le troisième exercice budgétaire consécutif (2009-2010-2011), nos dépenses de fonctionnement hors dette sont stables. Elles se concluent par un résultat comptable de 959,5 M€ pour l'exercice 2011, soit une très exacte stabilité par rapport à la situation de l'exercice 2010. Cette stabilisation de nos dépenses est tout à fait remarquable dans cette période où il y a eu une pression importante concernant la progression des dépenses sociales. Nous avons très clairement réussi ce pari malgré une augmentation importante de nos dépenses sociales qui ont progressé de 2 % en 2011. Comme nous nous y étions engagés, nous avons stabilisé nos dépenses de fonctionnement.

Naturellement, nous en tirons les conséquences et les fruits en matière d'épargne. L'épargne de gestion s'établit ainsi à un solde positif de 216 M€. Il s'agit de la différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses. Nous en tirons les fruits en matière d'épargne brute, qui est la différence entre l'épargne de gestion et le remboursement de la dette, en intérêts comme en capital. Notre épargne nette, c'est-à-dire la marge qui nous permet d'investir, s'élève en 2011 à 124 M€ contre 94 M€ en 2010, soit une amélioration de 30 M€ en un an. Au cœur de la crise, en 2009, elle était de 31,9 M€.

Avec cet exercice budgétaire, nous avons donc restauré nos marges de 95 M€ depuis la crise de 2009. Ce résultat est le fruit des politiques mises en œuvre, voulues par les élus de la majorité et par eux seuls. Vous les avez combattues dans l'opposition. Vous avez combattu les réductions de dépenses. Nous les avons voulues, puisqu'il en va de l'intérêt du contribuable départemental.

Je veux à ce stade remercier le Directeur général des services, Christian OLIVERES, ainsi que toute l'administration qui l'entoure. Ils ont conduit une politique extrêmement rigoureuse de réduction de nos dépenses et de notre train de vie. Le conseil général s'est serré la ceinture, et les économies sur le train de vie de notre maison font que les dépenses réservées aux moyens généraux représentent à peine 2 % du budget global du conseil général. Ces efforts ont été voulus par les élus, mis en œuvre par l'administration, et nous en mesurons aujourd'hui de façon comptable les résultats. En politique, il y a ceux qui tiennent les discours et ceux qui agissent. Nous avons pris des engagements, nous les avons mis en œuvre, respectés, honorés, et ils se traduisent aujourd'hui dans la lecture de ce compte administratif, avec 31,9 M€ d'épargne nette en 2009, et 124,2 M€ en 2011. C'est tout simplement un résultat remarquable. Je vous en remercie mes chers collègues.

Ce résultat est d'autant plus remarquable que nous avons eu à subir pour la première fois en 2011 un prélèvement au titre du fonds de péréquation sur les droits de mutation. Nous sommes en effet considérés comme un département qui reçoit trop de droits de mutation. Nous sommes donc contributeurs au fonds de péréquation qui a été mis en place pour un montant de 21,3 M€. A périmètre constant, il faudrait ajouter ces 21 M€, ce qui nous permettrait d'avoir une épargne nette de 145 M€, c'est-à-dire quasiment le niveau que nous avions avant la crise. Pour 2012, notre contribution au fonds de péréquation sera de 35 M€. Sur deux exercices budgétaires, nous perdrons donc 56 M€. C'est un choc important que nous devons absorber et qui s'inscrit naturellement comme une motivation supplémentaire dans les efforts et dans les politiques de rationalisation que nous avons mis en œuvre dans cette assemblée et que nous avons demandés à nos partenaires ou aux établissements publics qui dépendent du conseil général. Nous leur avons demandé de les mettre en œuvre avec la même célérité et la même exigence.

Enfin, troisième paramètre qui traduit de façon exemplaire l'amélioration de notre situation budgétaire : la politique de désendettement. Pour la première fois depuis le début des années 2000, le conseil général s'est désendetté en 2011. Même s'il l'a fait de façon modeste, nous avons engagé le chemin du désendettement puisque nous avons remboursé un capital de dette supérieur au montant de l'emprunt de la dette nouvelle que nous avons souscrite. Nous avons remboursé 55 M€ et emprunté 54 M€.

Le recours à l'emprunt a été divisé par deux sur l'exercice 2011 pour aboutir à ce résultat. Nous avons souhaité la stabilisation du fonctionnement, la diminution de l'endettement, l'amélioration de nos marges. Ces trois objectifs sont réunis et sont remplis. Ils marquent de façon très claire notre volonté. En même temps, nous avons voulu maintenir un niveau d'investissement certes, et je ne le conteste pas, plus faible qu'il ne l'a été il y a quelques années, mais tout de même élevé.

Ce niveau élevé place le département des Alpes-Maritimes, dans le classement des départements dits millionnaires, c'est-à-dire disposant d'une population de plus d'un million d'habitants, au septième rang en matière d'investissement. En 2011, près de 233 M€ ont été investis. Cela représente, il est vrai, une légère baisse par rapport à 2010, mais dans la mesure où nous souhaitons limiter le recours à l'endettement, c'est un choix que nous avons dû effectuer.

Nous avons aussi demandé à nos partenaires, au travers des aides aux collectivités locales, de veiller à rationaliser leurs investissements.

Cette somme nous a permis de conduire un volume de travaux tout aussi important pour nos routes, nos collèges, nos bâtiments publics, nos grandes réalisations. En même temps, nous avons accompagné toutes les communes des Alpes-Maritimes avec un montant d'aides aux communes qui a été maintenu sur l'exercice 2011.

C'est pour moi une fierté de vous soumettre ces comptes qui sont le reflet d'une gestion rigoureuse, que nous voulons exemplaire, et qui se poursuivra sur l'exercice 2012. Nous en sommes aujourd'hui à peu près à la moitié de l'exécution budgétaire de cette année. Cela se poursuivra dans les années à venir avec toujours cette volonté de diminuer nos dépenses de fonctionnement pour continuer à dégager des marges d'investissement les plus importantes possibles au service de l'activité et de l'emploi dans les Alpes-Maritimes.

Je vous remercie pour le soutien que vous avez apporté à cette politique qui aujourd'hui porte ses fruits.

Je cède la parole à M. KANDEL pour la présentation du compte administratif.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET AFFECTATION DU RESULTAT

M. KANDEL.- Merci M. le Président. Mes chers collègues, le compte administratif 2011 présente, après reprise du résultat 2010, un excédent de clôture de 20,6 M€. Il est ainsi arrêté :

- dépenses de fonctionnement hors dette : 959,4 M€ ;
- recettes de fonctionnement : 1,196 milliard d'euros ;
- dépenses d'investissement hors dette : 232,6 M€ ;
- recettes d'investissement : 102,6 M€ ;
- annuité de la dette (capital et intérêts) : 91,7 M€.

Les recettes s'élèvent à 1,299 milliard d'euros. Les recettes de fonctionnements sont en augmentation de 6 % par rapport à 2010, le Département ayant enregistré une progression des droits de mutation de 20,6 %. Le montant des droits de mutation encaissés en 2011 s'élève à 349,5 M€, contre 289,7 M€ en 2010. Cette augmentation provient notamment de la réforme fiscale qui a transféré à partir de 2011 la part Etat des droits de mutation à titre onéreux au département.

Le produit des contributions directes s'élève à 357,7 M€. Il comprend la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau, et les compensations versées par l'Etat.

En section d'investissement, les emprunts ont été mobilisés à hauteur de 54,5 M€, en nette diminution par rapport à 2010 et 2009 (respectivement 103,9 M€ et 230 M€). Notre ratio de désendettement est donc ramené à 5,6 années au 31 décembre 2011, meilleur, et j'y insiste, que celui que nous connaissions avant la crise économique.

Les dépenses s'élèvent, quant à elles, à 1,283 milliard d'euros. Depuis 2004, la priorité a été donnée à l'investissement afin de réaliser les grands programmes d'équipement nécessaires à notre département. Ce niveau exceptionnel d'investissement avait été maintenu en 2009 par l'exécution du plan de relance afin de soutenir l'économie locale. Nous nous situons désormais à un niveau d'investissement comparable à celui des autres départements de même strate démographique, soit 232,6 M€ hors dette.

La rationalisation des dépenses liées au fonctionnement de l'administration départementale a permis de stabiliser les dépenses de fonctionnement hors dette en-dessous des 960 M€ de crédits ouverts au budget primitif, et d'améliorer notre niveau d'épargne. Ainsi, notre épargne de gestion est en augmentation de plus de 40 M€ par rapport à 2010 et se situe au-dessus du niveau d'avant la crise économique.

Les dépenses d'action sociale, domaine d'intervention prioritaire de notre collectivité, sont en progression par rapport à 2010 et représentent près de 500 M€.

Je vous propose pour conclure de prendre acte des résultats de clôture :

- déficit cumulé de la section d'investissement : 92 422 987,28 € ;
- résultat cumulé de la section de fonctionnement : 113 040 902,12 €.

L'excédent cumulé de fonctionnement sera affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et le solde sera affecté en recettes de fonctionnement.

Je vous propose, M. le Président, mes chers collègues, d'adopter ce compte administratif pour 2011.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?
M. VICTOR.

M. VICTOR.- M. le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Une séance plénière, dévolue au compte administratif 2011, mais qui ne saurait passer sous silence l'importante et longue période électorale que nous venons de vivre.

Après dix années d'une gestion de droite, dont cinq sous la présidence brutale et cynique de Nicolas SARKOZY, au service exclusif des puissances de l'argent, le peuple de France s'est libéré d'un pouvoir qui l'a méprisé et agressé au quotidien. Un nouveau Président a été élu, François HOLLANDE, et une majorité nouvelle avec un parti socialiste dominant siège aujourd'hui à l'Assemblée Nationale.

Si nous nous réjouissons de voir prendre fin une période de régression sociale et démocratique grave, ces derniers scrutins et la représentation nationale qui en est issue illustrent à notre sens toutes les limites démocratiques précisément du cadre institutionnel actuel de la 5^{ème} République : une bipolarisation accrue qui laisse sans représentation adéquate trop de citoyens et ne peut que favoriser la défiance envers la représentation politique ainsi que l'augmentation d'une abstention qui nuit à la légitimité et à la crédibilité de nos institutions, ce dont aucun républicain ne saurait se réjouir. Une démocratie réduite à la portion congrue de l'alternance policée en lieu et place d'un réel pluralisme mettant en débat dans l'espace public des conceptions alternatives de société.

Notre département offre à cet égard une illustration saisissante du fossé grandissant entre une représentation monocole et la diversité des opinions qui se sont exprimées lors de ces scrutins. Le bipartisme induit par la présidentialisation s'est vu aggravé par le couplage des élections présidentielles et législatives donnant le primat à l'élection d'un Président et d'une majorité qui lui soit dévouée au détriment du pluralisme le plus large permettant un réel débat démocratique et une élaboration politique plus participative. Il a aussi été renforcé par un charcutage de circonscriptions, dont la dernière, imposée par l'UMP en 2010 et guidée par des préoccupations politiciennes, frise l'aberration en regroupant des territoires aux problématiques et populations très différentes, qui a amené les Alpes-Maritimes à décrocher le bonnet d'âne en matière de participation électorale lors du deuxième tour des élections législatives, débouchant sur une représentation monolithique qui ne reflète pas la réalité politique de notre département.

Le résultat national du Front de gauche est aussi révélateur de ces limites puisque, malgré une augmentation significative de ses suffrages tant lors du premier tour de la Présidentielle que lors des législatives et sa contribution décisive à l'élection du nouveau Président de la République, il voit diminuer sa représentation parlementaire. Notre pays a besoin d'un tout autre mode de représentation politique où chaque citoyen puisse se reconnaître. Seule la proportionnelle peut corriger ce déni de démocratie qu'est l'actuel mode de scrutin et favoriser un engagement plus massif de toute la société.

Voilà déjà quelques éléments qui soulignent l'urgence d'une révision constitutionnelle qui redonne tout son sens à la participation citoyenne et pas seulement dans l'isolement, encourageant ainsi une intervention croissante de nos concitoyens, dans la lignée de cette 6^{ème} République que le Front de gauche aura portée dans ses campagnes.

C'est donc une nouvelle période politique qui s'ouvre dans ce contexte, mais il est impératif qu'elle s'attache en premier lieu à répondre aux lourdes attentes sociales pour que la vie de nos concitoyens s'améliore, que notre pays se donne les moyens de sortir de la crise par le haut et non pas en imposant des sacrifices supplémentaires aux Françaises et Français qui en ont déjà tant subi ces dernières années.

Pour atteindre de tels objectifs, il importe de sortir le débat politique des ornières démagogiques dans lesquelles il s'est enlisé ces derniers temps pour le centrer sur les choix et les questions de fond, tant au niveau européen que national.

Chacun peut constater comment l'enfermement dans une logique austère ne fait qu'accentuer les ravages sociaux en asphyxiant la consommation et l'investissement et combien l'extrême-droite s'évertue à prospérer sur ce terreau en instrumentalisant les souffrances sociales et en cherchant à dresser des populations les unes contre les autres mais sans apporter de solutions crédibles.

Je tiens à cet égard à dénoncer avec force et solennité la stratégie indigne adoptée par la droite lors de la campagne législative pour masquer ses compromissions avec l'extrême-droite, tentant de la mettre sur le même plan que le Front de gauche. Une telle posture, qui n'honore pas ceux qui en ont usé, est une insulte à l'histoire mais aussi à la mémoire d'une grande figure dont pourtant elle se réclame, le Général De GAULLE, qui n' a jamais accepté un tel amalgame, ayant toujours su rester fidèle au combat commun mené par les gaullistes et les communistes pour libérer la France et lui rendre son honneur. J'ai une pensée à cet instant pour les militants de la CGT, dont Virgile CORBANI, qui ont versé leur sang pour la libération de la ville de Nice, et que le maire s'acharne à vouloir expulser de la Bourse du Travail en reniant ses propres engagements.

Il est urgent de relancer un débat sur d'autres issues à la crise qui s'affranchissent de la camisole de force libérale de l'austérité dans laquelle l'Union Européenne veut enfermer les Etats et les peuples pour préserver les profits des puissances financières. La réussite d'un tel changement est impossible si les politiques mises en œuvre se contentent d'aménager les dogmes imposés par des institutions européennes dépourvues de légitimité démocratique et ne manifestent pas le courage et la volonté politique de s'en émanciper. Notamment, comme s'y était engagé l'actuel Président de la République pendant sa campagne, de remettre en cause le pacte d'austérité concocté par l'ex-Président et la Chancelière allemande MERKEL qui se permet depuis des ingérences scandaleuses dans les scrutins en cours dans d'autres pays de l'Union Européenne.

Une dimension incontournable que la majorité législative actuelle devrait savoir prendre en compte plutôt que d'exprimer avec la droite, concernant la Grèce, le lâche soulagement de satisfaction que les forces de l'austérité à tout crin aient remporté les élections. Car c'est malgré tout le score obtenu par la gauche opposée aux plans d'austérité qui a contraint en Grèce ceux qui avaient docilement avalisé les purges imposées au peuple grec à demander la renégociation de ces plans.

La sortie de crise impose d'affronter ces diktats libéraux, les contraintes imposées par les marchés financiers, les logiques européennes actuelles, sous peine de passer à côté des attentes populaires et de créer de nouvelles désillusions qui ouvriraient la voie au retour d'une droite dure, voire extrême.

C'est pourquoi dans ce nouveau contexte, les élus communistes du Front de gauche que nous sommes, ne sauraient s'aligner sans broncher sur une feuille de route du Président de la République et du Gouvernement qui ne prendraient pas le contre-pied des politiques évoquées, ne s'opposeraient pas à l'offensive de la finance qui sape ouvertement les fondements de la souveraineté des Etats et étouffe la démocratie avec l'imposition de pseudo « règles d'or » et autres mécanismes de stabilité.

Nous entendons incarner une force d'action et de pression positive pour pousser le changement en avant et tout faire pour que les victoires remportées par la gauche répondent aux espoirs qu'elles ont suscités. Notre objectif, dans le droit fil de notre intervention permanente dans ce département, c'est d'encourager l'intervention populaire pour obtenir les inflexions majeures indispensables, les changements nécessaires, le plus vite possible pour redonner du contenu à la souveraineté citoyenne et aux valeurs de la République.

Après dix années de liquidations, dans tous les domaines, les chantiers sont immenses. Nous y contribuerons en toute autonomie pour que le changement passe maintenant de l'incantation à la réalité.

C'est notamment le cas pour l'abrogation de la funeste loi sur les collectivités territoriales. Ce que nous disions hier sur les coups portés à la démocratie locale, sur la mise sous tutelle des ressources financières des collectivités encourageant la logique clientéliste, sur la métropolisation pour satisfaire les intérêts des grands groupes privés, nous continuerons à le dire aujourd'hui et demain. Le Président de la République et le Premier Ministre ont pris des engagements pour abroger cette loi. Nous continuerons à mobiliser les populations et les élus pour qu'il en soit ainsi au plus tôt, afin de restaurer l'autonomie des collectivités territoriales en matière de moyens financiers, de capacité d'investissement, de libres choix sur les compétences générales. Sur les financements des transferts de compétences, nous continuerons à exiger de l'Etat les moyens correspondants à l'euro près, ce qui n'a jamais été le cas avec le pouvoir précédent.

Nous continuerons à réclamer le retour de la taxe professionnelle pour les communes et départements dont la suppression a fait la preuve de son inefficacité en matière d'emploi et d'activité des entreprises.

Car seule la relance économique peut ouvrir une issue et elle passe par des moyens conséquents accordés aux collectivités locales qui assurent 73 % de l'investissement public pour seulement 11 % de la dette publique. Surtout dans un département comme le nôtre où chacun sait l'importance de la commande publique dans l'activité des nombreuses PME/PMI locales qui sont les premières créatrices d'emplois.

Malheureusement il faut constater que l'examen de notre compte administratif 2011 illustre le choix opposé de la majorité départementale que nous n'avons cessé de dénoncer avec un recul considérable en matière d'investissement. De 2008 à 2011, c'est une baisse de près de 150 M€, soit moins 33 %.

Que valent les beaux discours sur l'activité des entreprises quand ce sont majoritairement les PME/PMI du département qui subissent les conséquences de ces reculs sur les investissements, les réduisant à la sous-traitance des grands groupes qui s'en servent de variable d'ajustement et leur imposent des conditions draconiennes. Situation aggravée par un taux d'exécution des dépenses d'investissement qui s'est fortement dégradé passant de 95,5 % en 2008 à 80,6 % en 2011.

Sans me lancer dans un inventaire exhaustif, il est des chiffres hautement révélateurs. Par rapport à 2009, ce sont près de 7 M€ de moins pour la politique de solidarité territoriale, une baisse de plus de 20 M€ pour le logement dans un département où plus de 70 % de la population est éligible au logement social, moins 32 M€ pour le programme de lutte contre les points noirs routiers et encore près de 30 M€ en moins pour l'entretien du réseau routier, voilà qui touche directement le cadre de vie de nos concitoyens, leurs déplacements et leur sécurité.

Et comment ne pas évoquer la baisse de 15 M€ pour l'investissement dans les collèges à laquelle il convient d'ajouter un chiffre qui nous paraît particulièrement choquant concernant les dotations de fonctionnement attribuées aux collèges, puisque, si celles attribuées aux établissements publics ont diminué de plus de 1 M€ depuis 2009, soit - 15 % environ, celles dévolues aux établissements privés pendant la même période ont augmenté de 230 000 €, soit + 6,15 % ! Tout cela en à peine deux ans ! Car ce compte administratif illustre bien des choix idéologiques, n'en déplaise au Président du conseil général qui se plaint à parer ce mot de tous les vices, comme si le débat d'idées ne constituait pas le cœur de la vie démocratique.

Les impacts sociaux de la politique du pouvoir précédent soutenue par les députés locaux et relayée avec zèle par notre institution en témoignent également : depuis 2009, près de 20 M€ en plus pour les dépenses relatives aux allocations RSA mais 3,3 M€ en moins pour les dépenses d'insertion. Pour le handicap, les dotations de l'Etat ont stagné quand les dépenses augmentaient de près de 8 M€ pour la prestation de compensation du handicap et de plus de 17 M€ pour le financement des établissements et services.

Dans la même période, ce sont près de 10 M€ en moins pour la politique d'aide aux personnes âgées et une annuité de la dette qui a augmenté de près de 42 %.

Pour conclure, ce compte administratif constitue le reflet des choix d'austérité que vous avez décidés et démontre que ce n'est pas la voie à suivre localement ou nationalement, car porteur de difficultés supplémentaires pour les familles, les populations et l'activité économique qui n'ont fait qu'aggraver la crise. Nous ne saurions donc l'accepter.

Une page politique vient de se tourner en rejetant les options et les choix qui n'étaient pas au service de notre peuple et de notre pays. Une nouvelle majorité dirige le pays.

Nous avons vocation à prendre nos responsabilités pour mettre en œuvre des politiques de transformation sociale. Cela passera obligatoirement par une réorientation de la construction européenne, par la mobilisation de moyens financiers nécessaires aux politiques de développement social, industriel et écologique et par une révision de notre cadre institutionnel.

Tout regain de croissance doit nécessairement contribuer à l'augmentation des salaires et des pensions afin de répondre à la question centrale de la redistribution des richesses créées par le travail, nourrir des créations d'emplois et une grande ambition de redynamisation industrielle et économique qui passe aussi par la reconquête de grands services publics sacrifiés depuis au moins dix années.

Dans ce département, au sein de cette assemblée, ce sont à ces objectifs que nous travaillerons et nous poursuivrons notre action d'élus au service de la population des Alpes-Maritimes.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci M. VICTOR. Je vais céder la parole à Me CONCAS à qui vous vous êtes adressé en priorité. Nous aurons tous relevé le message sous forme très critique que vous avez envoyé à vos camarades de la majorité. J'ai relevé que vous regrettiez que certains aménagent les dogmes sans le courage de s'en émanciper. Je ne pense pas que cette phrase s'adressait à nous. Il aurait été plus bref de s'adresser directement à Me CONCAS, d'autant plus que vous vous trouvez sur la même travée. Nous avons bien noté combien cette majorité semblait unie et cohérente sur les politiques actuelles. Je laisse la parole pour vous répondre à Me CONCAS.

Me CONCAS.- Je la prends bien volontiers, je vous en remercie. Je ne vais pas répondre à Jacques VICTOR puisque le propos qu'il a tenu n'était pas en direction du groupe socialiste. Il a bien répondu de manière générale à la fois à votre propos préliminaire et sur la lecture qu'il a pu faire – et dont je partage l'essentiel – de votre compte administratif. Nous allons aborder ces questions tout de suite.

M. le Président, mes chers collègues,

Entre le 6 avril 2012, date de notre précédente réunion en séance plénière, et la réunion de ce jour consacrée à l'examen du compte administratif de l'année 2011, un événement majeur pour l'avenir du pays est intervenu le 6 mai dernier.

En effet, après dix années d'exercice ininterrompu du pouvoir, la formation politique à laquelle vous appartenez, et qui exerce les prérogatives de la majorité départementale, est désormais placée dans l'opposition sur le plan national.

Les Français ont fait le choix de l'alternance et du changement et ils l'ont exprimé de la plus belle manière qu'il soit en élisant François HOLLANDE à la présidence de la République.

La victoire du candidat de la gauche a été amplifiée et confortée cinq semaines plus tard par un succès clair et net aux élections législatives, le peuple français donnant à François HOLLANDE la majorité parlementaire dont il a besoin pour réaliser le redressement du pays.

Ce net succès de la gauche doit naturellement être tempéré dans les Alpes-Maritimes par le succès de vos candidats aux élections législatives, succès qui était attendu au vu des résultats du candidat SARKOZY dans notre département.

Toutefois, la gauche progresse et si elle n'atteint pas dans ce département l'objectif qu'elle s'était fixée, force est de constater qu'à divers endroits le candidat de la gauche a réussi à devancer celui du Front national en se qualifiant pour le second tour.

C'est donc de manière républicaine et avec la courtoisie habituelle dont nous savons faire preuve dans les relations que nous entretenons au quotidien que je salue vos succès notamment ceux des conseillers généraux élus ou réélus députés à savoir vous-même et MM. LUCA et GINESY.

Il vous appartient désormais et pour les cinq années à venir de représenter le département des Alpes-Maritimes à l'Assemblée Nationale.

Je suis persuadé que vous le ferez avec la même rigueur et le même souci de l'intérêt général que celui que vous avez témoigné dans la mandature précédente, même si je n'ignore pas que placé désormais dans l'opposition, votre tâche sera plus difficile.

Mais je sais aussi le sens de l'intérêt général qui anime la nouvelle équipe gouvernementale confortée par une nouvelle majorité à l'Assemblée Nationale, et je reste convaincu que les Alpes-Maritimes sauront entretenir avec le nouveau pouvoir exécutif des relations qui vous permettront d'exécuter sereinement le mandat que le suffrage universel vous a confié.

Votre opposition à l'assemblée départementale, désormais placée dans la majorité nationale veillera chaque fois que cela sera nécessaire, à contribuer à la mise en œuvre dans notre département des projets structurants tant attendus.

Ces quelques commentaires préliminaires ayant été formulés, je vous propose d'aborder l'ordre du jour de notre séance plénière, à savoir l'examen du compte administratif de l'année 2011.

L'année 2011 fut une année charnière pour notre collectivité. C'est en effet la dernière année de plein exercice de ses compétences, précédant la mise en place de la Métropole Nice Côte d'Azur. Avant que tous les outils de comparaison avec les autres départements ne soient faussés, il nous est apparu essentiel de faire le point sur la situation de notre département, alors même que la crise perdure.

Dans un environnement dégradé, un état des lieux économique s'impose : le taux de chômage dans les Alpes-Maritimes est passé en avril 2012 au dessus de la moyenne nationale (9,6 % pour les Alpes-Maritimes contre 9,4 % en France métropolitaine).

Selon vos rapports d'activités, la seule industrie a perdu 107 établissements depuis un an et plus de 960 emplois dans le département.

Le secteur du BTP, gros pourvoyeur d'emplois, tire la sonnette d'alarme et réclame des projets de la part des collectivités.

Face à ces importants défis, quels sont les moyens que votre majorité a mis en œuvre pour soutenir notre département, ses entreprises et ses habitants ? C'est ce que nous révèlent toujours a posteriori hélas vos comptes administratifs.

Commençons si vous le voulez bien par le court terme et la comparaison du budget prévu en début d'année 2011 et le budget réalisé à la lumière de son compte administratif.

On constatera tout d'abord que le budget prévu n'a pas été réalisé totalement à 1,6 M€ près, ce qui, au regard de la masse, est dérisoire.

Non, ce qui saute aux yeux en cette période de crise, c'est bien le haut niveau des ressources de fonctionnement avec une progression d'une année sur l'autre de 67,6 M€.

On se demande comment cela est possible. Comme vous l'aviez prévu et au-delà même de vos espérances : grâce aux droits sur les ventes immobilières. 340 M€ d'encaissement de droits de mutation en 2011, soit 59,7 M€ de plus que l'an dernier. Même après la ponction de 21,3 M€ du fonds de péréquation des droits de mutation, on peut dire que ce sont bien les droits de mutation qui en 2011 ont restauré nos marges de manœuvre.

On peut s'en réjouir même s'il s'agit, et on en a eu confirmation en 2009, d'une recette très instable de surcroît basée sur la spéculation immobilière.

Hormis les droits de mutation, la progression des recettes est très modeste, avec 7,8 M€. On notera tout de même une augmentation de 2,6 M€, presque 50 %, de la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

Face à ces rentrées en forte hausse et une conjoncture difficile, on aurait pu s'attendre à ce que vous souteniez le niveau des investissements pour nourrir l'économie locale.

Que constate-t-on ? Qu'en réalité, le conseil général a réalisé en 2011, 232 M€ d'investissement sur les 250 M€ prévus au budget primitif, ces prévisions 2011 correspondant déjà à une baisse de 80 M€, soit- 24 %, par rapport à l'année précédente.

Non seulement nos investissements baissent, mais en plus ceux qui sont prévus ne sont pas réalisés. En effet, le taux d'exécution des dépenses d'investissement est loin d'être à la hauteur d'une collectivité comme la nôtre. Travaillant en autorisations de programme/crédits de paiement, les taux d'exécution des investissements devraient avoisiner 95 %. Or, ils ne se situent qu'à 80 %.

Il convient ici de souligner que la part des investissements (hors dette) dans le budget général ne cesse de baisser, elle était de 30 % en 2003, 33 % à son apogée en 2007, 27 % en 2009 et elle est tombée à 18 % en 2011.

La réalité est là : malgré l'augmentation des recettes, notre département a renoncé à son rôle d'acteur majeur du développement de l'économie locale et de l'emploi.

Le rapport de présentation nous indique que notre effort d'équipement se situe en 2011 dans la moyenne des départements millionnaires.

Les comparaisons entre départements se font sur la base de ratios légaux. Or, notre ratio de dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement est égal à 9,2 % au compte administratif 2011. Je vous rappelle qu'au budget primitif 2011, il était prévu à hauteur de 10,8 %. Ce faisant, il se trouvait déjà sous la moyenne des ratios des départements millionnaires fixée à 13,3 %, et même sous celle de l'ensemble des départements de France (dont la Corrèze) à hauteur de 13,1 %.

Aujourd'hui, le conseil général est à genoux financièrement mais en plus, vous avez fait le choix de l'affaiblir gravement et durablement avec la création de la Métropole. Le département « champion », comme aimait à l'appeler Christian ESTROSI, n'est plus.

Il aura fallu à votre duo seulement huit années pour en venir à bout et en faire le champion de l'endettement.

Peut-être évoquerez-vous dans votre réponse la situation de la Corrèze. En homme prudent et avisé, vous n'en ferez rien car vous avez certainement pris connaissance des extraits du rapport de la Chambre régionale des comptes du Limousin publiés dans la revue *L'Expansion* qui confirme que la dette de la Corrèze est bien l'héritage de l'UMP.

C'est d'ailleurs vainement que votre collègue UMP, M. PAILLASSOU, fait grief à François HOLLANDE d'avoir équipé les collégiens de Corrèze de tablettes iPad au coût pharaonique de 1,5 M€, ce qui chez nous représenterait 500 mètres de goudron, voire un demi rond-point.

Je suis persuadé que vous ne nous parlerez plus de la Corrèze et vous poursuivrez la remise d'une nouvelle série de tablettes de type iPad, comme nous le fîmes ensemble au collège Port Lympia.

M. Le Président.- Pour les élèves malvoyants. L'honnêteté doit présider à cette rectification. Il n'y a pas 50 000 élèves malvoyants dans les Alpes-Maritimes. N'indusez pas en erreur nos collègues. Ce n'est pas pour 50 000 collégiens mais pour huit élèves malvoyants.

Me CONCAS.- Si on équipe 50 000 collégiens de tablettes iPad, le coût ne sera pas de 1,5 M€, mais d'un peu plus.

Un exemple des difficultés liées à la création de la Métropole et au transfert : celui du transfert d'une partie de l'encours de notre dette à la Métropole présenté au vote ce matin, encours de dette qui s'élève en 2011 à 998,9 M€, alors qu'il était prévu au budget primitif à hauteur de 995 M€.

Pour mémoire, je vous rappelle que selon les chiffres de la Direction générale des collectivités locales, la moyenne de l'encours des départements de plus d'un million d'habitants était prévue au budget primitif 2011 à hauteur de 631 M€.

Mieux qu'un tour de magie, le montage dit « Métropole » va permettre au Département de faire baisser son encours de dette de 174 M€. Mais ne nous y trompons pas, sortis par la fenêtre de l'investissement, ces 174 M€ vont se retrouver entrant par la porte des dépenses de fonctionnement par le biais d'une dotation annuelle versée à la Métropole jusqu'à extinction de la dette.

Ceci nous amène directement à l'examen de nos dépenses de fonctionnement. Elles sont en effet inférieures à 960 M€ si l'on retire comme vous le faites, les intérêts de la dette et le reversement du fonds de péréquation.

Pour mémoire, en 2003 elles représentaient 69 % du budget. Que de chemin parcouru, et que de discours entendus sur vos résultats quant au maintien des dépenses de fonctionnement !

Venons-en à l'exécution de vos missions et sous-missions. Il existe cinq missions : deux ont été sous-évaluées au budget primitif, trois ont été surévaluées. Lesquelles ? Dans la première catégorie nous trouvons l'action sociale. En ces périodes difficiles, il n'y a rien d'étonnant à ce que les prévisions budgétaires soient sous-évaluées dans ce domaine. Ce qui surprend c'est le montant minime qu'il a été nécessaire de voter en cours d'année 2011 pour couvrir les besoins : seulement 1,1 M€, soit une sous-évaluation de 0,2 %.

C'est à l'intérieur de la mission que tout se passe. N'ont pas été exécutées à la hauteur des prévisions :

- l'aide aux personnes âgées : - 4,6 M€ ;
- l'aide à l'enfance et à la famille : - 2,5 M€.

Parallèlement, a été sous-évaluée l'aide aux personnes handicapées, 6,9 M€ supplémentaires ont été votés en cours d'année. Ce chiffre est de 3,3 M€ pour le RSA. Il conviendra à ce sujet de nous faire connaître précisément le montant réel des rentrées recouvrées grâce à votre brigade de lutte contre les fraudes sur lesquelles on vous a beaucoup entendu. Les élections passées, peut-être nous entendrons-vous un peu moins sur ce registre.

En pourcentage, c'est l'aide aux jeunes en difficulté qui est la moins bien exécutée, à savoir moins 15 % par rapport aux prévisions.

Deuxième mission sous-évaluée au budget primitif : le fonctionnement de l'administration. Cette fois, il a fallu ajouter pas moins de 18,6 M€ en cours d'année. A l'intérieur de cette mission, ce ne sont pas deux mais toutes les sous-missions qui avaient été sous-évaluées. De 2007 à 2011, la mission liée au fonctionnement de l'administration a gonflé de 67,6 M€, soit une moyenne de 16,9 M€ par an, tirée par la gestion financière. Pour l'année 2011, nous avons dépassé cette moyenne de plus de 3 M€.

Trois autres missions ont été surévaluées au budget primitif 2011 : le développement des infrastructures (5,2 M€) ; l'aménagement du territoire (8,3 M€ prévus non réalisés). Concernant le logement enfin, depuis 2009, vous avez cessé, conformément à nos demandes répétées, votre politique d'aide à la pierre qui faisait l'objet d'un effet d'aubaine insupportable. A soutenir des investissements d'acquisitions immobilières au-delà de 500 000 €, nous avons dépensé à ce titre 35 M€ en 2008.

Vous avez décidé d'aider le logement collectif et inscrit au budget primitif 2009 40 M€. Vous en avez exécuté 33 M€. Vous avez inscrit au budget primitif 2010 36 M€ et exécuté 24,1 M€. Vous avez inscrit en 2011 12,5 M€ et vous réalisez 12,2 M€. Enfin, la mission éducation, sport, culture a également été surévaluée au BP à hauteur de 7,8 M€.

Pour conclure, les collègues conseillers généraux nostalgiques conserveront précieusement rangé dans leurs armoires ce dernier compte administratif établi par une collectivité désormais amputée d'une grande partie de son territoire, et donc de son budget, et ce au profit de la Métropole.

Ils détiendront une sorte de collector.

Les moins nostalgiques, et nous en sommes, oublieront très vite ce compte administratif pour se tourner résolument vers l'avenir avec la vigilance que nous imposera la présence de la Métropole et la légitime défense de nos prérogatives face à une nouvelle collectivité aux ambitions hégémoniques.

N'ayant pas été séduits par votre budget de l'année 2011, vous comprendrez aisément que son exécution suscite les mêmes interrogations.

Nous veillerons à ce que l'exécution du budget 2012 nous permette d'entrevoir la volonté de notre collectivité de répondre aux grands défis qui se présentent devant elle : le redressement face à la crise, la lutte contre le chômage, le soutien à l'activité économique avec pour constante obligation, une politique du logement répondant enfin aux nombreuses attentes des habitants des Alpes-Maritimes.

Mais nous avons bon espoir. Après tout, le changement c'est maintenant !

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci. Je ne relèverai pas les propos un peu outranciers de M. VICTOR sur la régression démocratique grave. Je crois que vous défendez certains régimes, et j'ai par exemple entendu M. MELENCHON faire référence à Cuba pendant sa campagne. Ce n'est pas votre cas ? Vous souteniez M. MELENCHON, lequel a fait de Cuba la référence des régimes au monde. Je ne veux pas rentrer dans ce débat qui me paraît tellement ridicule, mais lorsque vous dites que nous sommes dans une régression démocratique, je respecte pour ma part l'alternance. Vous avez pendant des décennies, soutenu des régimes qui n'ont pas leur place dans ce pays. Je me rappelle de M. MARCHAIS prenant ses ordres à Moscou. Je crois que la France n'a rien à envier, concernant les modèles démocratiques, aux deux derniers pays communistes au monde : la Corée du Nord et Cuba.

Je regrette que M. HOLLANDE ait été élu, mais je respecte son élection. C'est la force de la démocratie. Nous sommes dans un pays démocratique et dans une belle République. Ce sont ceux qui rabaissent en permanence cette République qui nourrissent les extrêmes. Je n'irai pas sur ce terrain. Ce qui devrait nous réunir tous, c'est la force et l'exemplarité du modèle républicain. Vous entendre dire que nous sommes dans une régression démocratique, dans une présidence brutale et cynique... Il y a des mots qui n'ont pas leur place dans le débat démocratique. Il y a aussi des mots que vous avez peut-être du mal à utiliser compte tenu des références qui sont celles de votre parti.

Quant à ce qu'a dit Me CONCAS sur le nouveau contexte politique, je n'ai pas trouvé dans ses propos une grande confiance dans l'attachement que le nouveau pouvoir allait porter à notre département. Vous avez indiqué « rester convaincu ». Je n'ai pas senti une grande certitude. Vous l'avez dit vous-même, et sur ce point nous pouvons nous rejoindre, nous serons vigilants à ce sujet.

Sur le fond, vous avez essayé longuement de démontrer que notre situation n'était pas bonne. Vous avez eu du mal, je vous comprends.

Il y a la fable habituelle sur la Métropole. Celle-ci nous conduit à modifier notre budget en dépenses de fonctionnement de l'ordre de 5 %, et nous avons transféré 6 % de nos effectifs. Si vous considérez à partir de là que le conseil général n'existe plus, est-ce que vous le souhaitez, est-ce que vous le déplorez ? Je n'ai pas parfaitement saisi le sens de votre propos, mais la réalité des chiffres est là. Le transfert à la Métropole ne modifie en rien la place, le rôle et les missions du conseil général au service de nos concitoyens.

En ce qui concerne la loi territoriale, vous avez, M. VICTOR, appelé de vos vœux son abrogation. Je pense là aussi que ce message s'adressait à vos amis. Vous avez souhaité que l'on remette la taxe professionnelle. Je n'ai pas entendu Me CONCAS vous répondre à ce sujet. Est-ce que le parti socialiste veut remettre la taxe professionnelle ? Il serait important que nous le sachions. La suppression de la taxe professionnelle a apporté 150 M€ aux entreprises de ce département. Vous vous faisiez tout à l'heure l'apôtre nouveau des entreprises et de leur soutien. Nous avons allégé les charges des entreprises dans les Alpes-Maritimes de 150 M€ avec la réforme de la taxe professionnelle. Je note, et j'invite les entreprises de ce département à faire de même, que vous voulez restaurer la taxe professionnelle.

J'aurais aimé entendre Me CONCAS à ce sujet. Vous nous avez dit tout à l'heure que vous étiez désormais les représentants de la majorité. C'est donc la majorité gouvernementale qui aura la capacité de présenter cette réforme à l'Assemblée Nationale. Je voterai naturellement contre la restauration de la taxe professionnelle qui représenterait pour les entreprises un choc brutal qui conduirait à la disparition de centaines de milliers d'emplois. Je note que vous restez plus flou à ce sujet.

Sur les aides aux entreprises que vous évoquiez il y a quelques instants, nous avons là aussi supprimé 13 milliards d'euros de charges en allégeant les cotisations liées à la branche famille de l'assurance sociale au profit d'une augmentation de la TVA. Vous avez indiqué que vous supprimerez ces 13 milliards d'euros d'allègements de charges. Les entreprises des Alpes-Maritimes auront à supporter ce choc, malgré votre discours de vierge effarouchée soulignant que les entreprises ont besoin de soutien. Nous avons soutenu les entreprises, puisque ce sont les entreprises qui créent de l'emploi. Ne l'oublions jamais. C'est leur dynamisme, leur compétitivité, leur productivité. Ce n'est pas l'argent public qui crée de l'emploi M. VICTOR.

Nous avons là une différence majeure avec vous. L'argent public ne tombe pas en pluie fine du ciel, il est prélevé dans la poche du contribuable. Plus il y a de dépenses publiques, plus il y a des impôts, et plus il y a des charges qui pèsent sur les entreprises et les ménages. Vous proposez une politique radicalement différente de celle que nous défendons. Nous voulons moins de dépenses publiques pour qu'il y ait moins de charges, pour que les entreprises puissent être engagées dans la compétition contre leurs concurrents internationaux, avec plus d'atouts et moins de boulets qu'elles supportent aujourd'hui dans cette compétition. Les choses sont claires, et nous avons une position radicalement différente.

Vous avez indiqué les chiffres du chômage. Ces chiffres s'inscrivent naturellement dans un contexte national et international que vous connaissez. Je vous donne rendez-vous là-dessus dans quelques mois Me CONCAS. Nous verrons les conséquences qu'auront sur l'emploi dans les Alpes-Maritimes les mesures d'alourdissement que vous prônez au plan national et celles de matraquage fiscal que vous êtes en train d'instaurer contre les entreprises et les ménages. Nous avons un tissu aujourd'hui très fragile.

Vous dites qu'il faut soutenir l'activité et l'emploi. Nous avons un département où 130 000 salariés dépendent du secteur touristique. Lorsque nous voyons la politique du conseil régional en faveur du tourisme des Alpes-Maritimes, dans l'augmentation du chômage que vous évoquez, celui qui a la responsabilité aujourd'hui du développement économique de par la loi, c'est bien l'acteur régional. La collectivité en charge du développement économique selon la loi est la région. Les mesures au service de l'emploi, de l'économie et de l'activité sont avant tout à étudier ici. Nous reviendrons tout à l'heure sur le traitement insupportable que nous subissons contre notre principal secteur d'activité et donc d'emploi : 130 000 emplois dépendent du tourisme, avec un désengagement total du conseil régional socialiste. Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir sur ces questions d'emploi. Nous nous battons tous pour maintenir un niveau d'activité et d'emploi élevé.

Nous avons en même temps une responsabilité. Cela fait dix ans que je suis dans cette maison, dans des fonctions différentes. Je vous ai entendu au cours de ces dix années tenir des discours radicalement différents. Je me rappelle de vos propos lorsque vous disiez que nous investissions trop, dans les années 2006-2007. Les Alpes-Maritimes avaient le record de France d'investissement, et vous nous montriez des courbes avec un effet ciseau où l'épargne nette serait négative. Aujourd'hui, nous avons un record d'épargne nette. Le département des Alpes-Maritimes se classe au troisième rang des départements de France après la Haute-Garonne et l'Isère en matière d'épargne nette. Le département de la Corrèze a une épargne nette négative. La moyenne nationale est de 33 M€, et nous en sommes à 92 M€.

S'il y a bien un critère de bonne gestion, c'est celui par lequel nous voyons la différence entre les dépenses et les recettes, après remboursement de la dette. Sur l'épargne brute, c'est-à-dire si nous enlevons le remboursement du capital, nous sommes au premier rang national de tous les départements de France. Sur ce critère, c'est donc nous qui avons la meilleure gestion. De même, sur l'épargne de gestion, nous sommes au premier rang national. Sur les critères de gestion, nous n'avons donc vraiment pas de leçon à recevoir de vous.

Vous ne pouvez pas nous reprocher d'avoir stabilisé les dépenses de fonctionnement. Nous l'avons fait de façon exemplaire et avec une force inédite. Après nous avoir alertés pendant des années sur la dette, alors que nous engageons le désendettement, j'aurais aimé que vous saluiez ce résultat exemplaire et exceptionnel. Aucun département millionnaire de France n'est allé dans ce sens. Vous nous dites qu'il y a une diminution de l'investissement. Il y a une légère diminution de l'investissement, mais au plan national, nous restons le cinquième département de France en dépenses d'investissement par habitant. Je tiens à le souligner.

Nous sommes aujourd'hui à 227 € par habitant, alors que la moyenne des grands départements est à 200 €. La Corrèze est à 203 €. Vous pourrez renvoyer le compliment à M. HOLLANDE puisque nous investissons 10 % de plus que dans son département. Ce n'est pas la gestion de la droite, mais la gestion de 2011.

Prenons à ce sujet deux secteurs majeurs, en commençant par la voirie. Nous nous situons au troisième rang des départements de France avec 71 € par habitant en termes d'investissement et de fonctionnement sur la voirie, la moyenne étant de 58 €. Pour les collèges, avec 79 € par habitant, nous sommes au huitième rang des départements de France, la moyenne étant de 75 €. Je veux bien que vous fassiez assaut de mauvaise foi aujourd'hui en disant que nous avons diminué nos dépenses d'investissement, mais vous oubliez de dire, et notre majorité l'avait souligné dans cet hémicycle, que nous avons lancé en 2003 et 2004 des plans quinquennaux d'investissement d'une ampleur inédite : le plan points noirs routiers, avec 1,15 milliard d'euros d'investissement ; le plan sécurité, avec quatorze gendarmeries, deux commissariats et la base de sécurité civile pour 115 M€ d'investissement.

Nous avons terminé ce plan sécurité. Nous inaugurerons demain la gendarmerie de Villeneuve-Loubet. C'est la dernière réalisation de ce plan sécurité. J'ai inauguré lundi la gendarmerie de Saint-Vallier. Nous avons livré les deux commissariats et treize gendarmeries. Il ne reste plus dans ce plan que celle de Carros, et nous attendons avec le maire de Carros la décision de la gendarmerie sur cette réalisation et un terrain. Nous avons donc terminé à 98 % ce plan sécurité. Il est normal qu'il y ait moins d'investissements.

Le plan Collège Avenir représentait 800 M€ d'investissements. Nous avons réalisé plus de la moitié de ces investissements sur nos collèges et nos gymnases. De même, sur le plan routier, l'essentiel des grands investissements a été réalisé. Je pense à tout ce qui a été fait dans la plaine du Var : 250 M€ d'investissement. Il nous reste de grands chantiers à l'Ouest : pénétrante de la Siagne, pénétrante Cannes-Grasse, déviation de Vallauris. Nos investissements se ralentissent puisqu'au regard des grands plans pluriannuels, dont le pic avait été atteint en 2007, les investissements les plus importants sont derrière nous. Nous avons toujours dit que nous ne pourrions pas maintenir ce niveau d'investissement qui était tout à fait exceptionnel.

Je vous ai cité précédemment les chiffres du niveau d'investissement. Vous voyez bien que nous restons parmi les départements de France qui sont les plus engagés et les plus déterminés en matière d'investissement. Votre critique aujourd'hui est de très mauvaise foi.

Les dépenses d'investissement, avec la dette, s'établissent à 278,57 € par habitant, soit au cinquième rang de France où la moyenne est de 245 € par habitant. Nous investissons donc 33 € par habitant de plus par rapport à la moyenne de tous les autres départements. Le premier département est celui des Hauts-de-Seine, qui a des recettes différentes des nôtres, avec 400 € par habitant. Viennent ensuite le Bas-Rhin avec 307 € par habitant, puis la Haute-Garonne, avec 295 € par habitant.

Nous sommes dans la transparence. Nous l'avons dit. Nous avons eu un pic d'investissement, et nous sommes aujourd'hui à un niveau élevé. Nous faisons des efforts sur le fonctionnement pour conserver cette capacité d'investissement qui est tout à fait nécessaire et que nous voulons préserver au service de notre territoire. Vous aurez donc un peu de mal à démontrer aujourd'hui, avec ces chiffres transparents, exemplaires et qui signent une excellente gestion, que le rendez-vous de la bonne gestion n'est pas d'actualité au conseil général.

Je vous remercie en tous cas d'avoir finalement a contrario démontré que nous avons tenu notre rythme budgétaire, que nous avons quasiment exécuté à près de 100 % la plupart des politiques que nous avons souhaitées conduire. Nous avons une prévision budgétaire pertinente et une exécution budgétaire réaliste, et je suis fier aujourd'hui de pouvoir vous présenter ce compte administratif avec ces résultats qui traduisent une très nette amélioration de la situation de notre assemblée et qui nous garantissent pour les années à venir le maintien d'une capacité d'investissement.

Vous avez appelé, M. VICTOR, à un investissement plus élevé. Comment le financez-vous ? Soit vous augmentez les impôts, et c'est votre solution : augmenter massivement les impôts qui pèsent sur les artisans, les commerçants, les petites entreprises des Alpes-Maritimes. C'est votre réponse, mais ce n'est pas la nôtre. Soit vous recourez à un endettement supplémentaire. Il n'y a pas d'autre solution. J'ai noté dans une déclaration : « nos collectivités sont asphyxiées ». J'ai cru entendre cette semaine le Premier Ministre dire qu'il appelait à un effort supplémentaire des collectivités. Le précédent Gouvernement avait annoncé un gel des dotations que je revendique. Il est anormal que les collectivités locales continuent à dépenser à un rythme effréné sans compter alors qu'elles prélèvent l'argent dans la poche du contribuable, comme le fait le conseil régional. Nous avons gelé les dotations, et j'ai cru comprendre que le pouvoir socialiste allait continuer dans cette voie. Vous vous expliquerez entre vous.

Quoi qu'il en soit, il n'existe pas de multiples solutions : si les dotations de l'Etat sont gelées et si nous n'augmentons pas les impôts... Je tiens d'ailleurs à souligner que nous n'avons pas augmenté les impôts pour l'exercice 2011, de même que pour l'exercice 2010. Nous sommes ainsi dans la troisième année de stabilité fiscale. Les résultats que j'ai évoqués s'inscrivent dans une totale stabilité fiscale, alors que pour votre part, vous réclamez l'augmentation de la fiscalité, comme vous le faites d'ailleurs au plan national.

La troisième solution serait le recours à un endettement supplémentaire. Or nous avons voulu nous désendetter. La bonne gestion se traduit donc par un maintien de notre capacité d'investissement, sans augmentation de la dette ni de la fiscalité. Ce sont les piliers porteurs de ce compte administratif dont la majorité peut être fière malgré les critiques que vous avez pu lui porter.

Me CONCAS, en ce qui concerne la lutte contre la fraude sociale, je vous ai entendu sur une chaîne de télévision où nous étions en opposition, ou en tous cas nous exprimions nos points de vue, expliquer qu'il n'y avait aucune raison de lutter contre la fraude sociale, que c'était un gadget, que cela ne servait à rien et que c'était une démarche électorale. Rassurez-vous, ce ne sera pas une démarche électorale. La brigade antifraude a permis au conseil général de récupérer en un an plus de 4,5 M€ : 1 555 800 € sur le total des indus générés suite à la détection des fraudes ; 3 041 000 € de refus d'ouverture des droits du RSA. Je note là aussi que vous considérez que c'est inutile et que c'est un gadget électoral. Vous légitimez la fraude par ce discours irresponsable.

La fraude sociale, c'est du vol. C'est aussi grave qu'un cambriolage. C'est un détournement de fonds publics. Nous avons recouvré parfois plus de 30 000 € pour des personnes qui s'étaient indûment inscrites au RSA alors qu'elles étaient gérantes de SARL avec sept salariés. Vous considérez qu'il ne faut pas lutter contre ces comportements. C'est votre position, ce n'est pas la nôtre, et nous allons continuer et amplifier la lutte contre la fraude sociale grâce aux outils dont nous avait dotés le précédent Gouvernement. Je ne sais pas si l'actuel persévéra dans cette voie. Permettez-moi d'en douter. En tous cas, en l'état actuel du droit, nous continuerons de façon implacable à lutter contre la fraude sociale. C'est pour nous une mesure de justice.

Je vous remercie.

Après ce débat, il faut maintenant voter le compte administratif. Je passe la parole à M. GINESY pour procéder au vote, et je vais quitter la salle.

Le Président quitte la salle des délibérations. M. GINESY prend la présidence pour le vote.

M. GINESY.- Des débats nourris ont eu lieu. Je soumetts donc le compte administratif à votre approbation.

Le rapport n°1, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste de Mme GOURDON et MM. ALBIN, CONCAS, DAMIANI, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR, VINCIGUERRA.

Je vous remercie. Nous pouvons demander au Président de revenir.

Le Président réintègre la salle des délibérations.

M. Le Président.- Merci à la majorité. Je cède la parole à M. KANDEL pour l'examen des comptes administratifs des budgets annexes.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DES BUDGETS ANNEXES

M. KANDEL.- Merci M. le Président. Pour des raisons de commodité, je vous propose de présenter les comptes administratifs 2011 des sept budgets annexes et les affectations correspondantes.

Le premier est le budget annexe du centre international de communication avancée (CICA). Après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé fin 2011 de 46 471,88 €. La section de fonctionnement présente un excédent de 46 471,88 €. L'excédent de fonctionnement est affecté en totalité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

En ce qui concerne ensuite le laboratoire vétérinaire départemental, la section d'investissement présente un excédent cumulé de 1 161,54 €. Après reprise du résultat antérieur, la section de fonctionnement présente un déficit cumulé fin 2011 de 1 161,54 €. Le résultat déficitaire est affecté au compte 002 en section de fonctionnement. L'excédent d'investissement est reporté. Par ailleurs, le nouveau taux de déduction de la TVA pour l'année 2012 s'établit à 94,61 %.

Pour le cinéma Mercury, toujours après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 7 968,98 €. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 7 968,98 €. L'excédent de fonctionnement est affecté en totalité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Concernant le port de Nice, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit de 14 979,51 €. Après reprise du résultat antérieur, la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 93 073,12 €. L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 14 979,51 €, le solde de 78 093,61 € étant affecté en recettes de fonctionnement.

Pour le port de Villefranche-Santé, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 59 173,24 €. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 132 792,60 €. L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 59 173,24 €, le solde de 73 619,36 € étant affecté en recettes de fonctionnement.

Pour les ports en gestion concédée, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 45 682,70 €. La section de fonctionnement présente un excédent de 358 376,19 €. L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 45 682,70 €, le solde de 312 693,49 € étant affecté en recettes de fonctionnement.

Enfin, pour le parking Silo, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un excédent cumulé de 27 692,46 €. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 90 398,56 €. L'excédent d'investissement est affecté en recettes d'investissement. L'excédent de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement.

Voilà M. le Président pour les rapports n° 2 et 3.

M. Le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ces budgets annexes ?
Me CONCAS.

Me CONCAS.- Il suffira d'une phrase pour vous indiquer que le groupe votera l'ensemble des budgets annexes à l'exception du CICA, pour des raisons qui ont été indiquées en commission des finances.

M. Le Président.- Très bien. Je repasse la parole à M. GINESY pour le vote sur les rapports n° 2 et 3.

Le Président quitte la salle des délibérations. M. GINESY prend la présidence pour le vote.

M. GINESY.- Suite à la présentation par M. KANDEL des rapports n° 2 et 3, je les soumets au vote.

Le compte administratif du budget annexe du CICA, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste de Mme GOURDON et MM. ALBIN, CONCAS, DAMIANI, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR, VINCIGUERRA.

Le compte administratif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du port de Villefranche-Santé mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2011 DES BUDGETS ANNEXES

M. GINESY.- Je sou mets le rapport n°3 à votre approbation.

L'affectation des résultats 2011 du budget annexe du CICA, mise aux voix, est adoptée à la majorité. Opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste de Mme GOURDON et MM. ALBIN, CONCAS, DAMIANI, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR, VINCIGUERRA.

L'affectation des résultats 2011 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2011 du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2011 du budget annexe du port de Nice, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2011 du budget annexe du port de Villefranche-Santé, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2011 du budget annexe des ports en gestion concédée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2011 du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. GINESY.- Je vous remercie. Nous pouvons faire rentrer le Président.

Le Président réintègre la salle des délibérations.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Nous allons poursuivre l'examen de l'ordre du jour avec la présentation des comptes de gestion du comptable. Je remercie, avant qu'il ne quitte la salle, M. DE PERETTI pour la qualité de sa gestion et la qualité des relations que nous entretenons avec la Direction des finances publiques des Alpes-Maritimes, ainsi qu'avec notre payeur et l'ensemble de ses services. Je cède la parole à Mme GIUDICELLI.

Le payeur quitte la salle des délibérations.

4. COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE – EXERCICE 2011

Mme GIUDICELLI.- Merci M. le Président. Le compte de gestion du comptable est évidemment équivalent à l'euro près au rapport qui vient de vous être présenté. Je ne vous donnerai que six chiffres :

- Investissement : 313 635 646,26 € en dépenses et 262 403 082,34 € en recettes ;
- Fonctionnement : 1 112 698 886,50 € en dépenses et 1 199 515 759,54 € en recettes ;
- Total : 1 426 334 532,76 € en dépenses et 1 461 918 841,88 € en recettes.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité en commission des finances.

M. Le Président.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'intervention sur ce dossier, je le mets aux voix.

Le rapport n°4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le payeur rejoint la salle des délibérations.

5. DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES POUR L'EXERCICE 2012

Mme GIUDICELLI.- Le rapport n°5 présente diverses dispositions financières pour l'exercice 2012. Il s'agissait d'effectuer des virements de crédits entre chapitres, sans aucune modification des équilibres généraux par section votés au budget primitif 2012. Deux points sont à souligner : une remise gracieuse à l'école supérieure de danse Rosella Hightower et l'autorisation pour le Département de participer au projet européen « Life + ». Après toutes les explications apportées aux questions posées, la commission des finances a voté ce rapport à l'unanimité.

M. Le Président.- Merci. Avez-vous des remarques sur ce rapport ? Je le mets donc aux voix.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. MM. LISNARD ET TABAROT ne prennent pas part au vote.

6. POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE – AIDES AUX COLLECTIVITES

M. BLANCHI.- M. le Président, chers collègues, il s'agit d'un rapport classique sur les aides aux collectivités territoriales pour les opérations de plus de 210 000 € qui doivent faire l'objet d'un avis de principe de l'assemblée plénière. Vous trouvez en annexe 39 opérations concernées dans ce premier chapitre par ces opérations qui dépassent 210 000 €.

Le deuxième chapitre concerne la programmation de l'Agence de l'eau. Vous avez en annexe 20 opérations qui s'inscrivent dans le cadre de cette programmation avec pour partenaires le Département, la Région, et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable.

Un point particulier est à signaler pour l'Ilot Serruriers concernant une opération dont le coût s'élève à 94 487 €. Nous proposons une subvention exceptionnelle de 9 449 € représentant 10 % des travaux.

Par ailleurs, l'association Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) devient un groupement d'intérêt public (GIP). Nous demandons un accord de principe favorable au maintien du Département qui était déjà membre de la MOT en raison du changement de statut juridique de l'association.

Je vous indique une note au rapporteur concernant trois sujets. Le premier correspond à l'EHPAD de l'hôpital Saint-Maur à Saint-Etienne-de-Tinée. Un avis de principe est demandé pour une opération portant sur la restructuration du bâtiment. Cette opération représente 4 391 712 € TTC.

La Direction de la santé et des solidarités a émis un avis favorable. Compte tenu de l'importance de ce type de structure pour l'accueil des personnes dépendantes, je vous propose d'émettre un avis favorable.

De plus, je vous propose d'ajouter à la liste des opérations examinées le projet de construction de la salle de spectacles à Contes pour un coût de 4,5 M€, une dépense subventionnable de 3,6 M€ et un taux de 30 %, soit une subvention de 1,08 M€. Le second projet à ajouter concerne le syndicat intercommunal de Valberg pour des travaux de traitement de l'air, de réfection du carrelage et d'éclairage du grand bassin de la piscine intercommunale de Valberg. Le coût du projet est de 538 431 €, avec une dépense subventionnable de 376 901 € et un taux de 50 %, soit une subvention départementale de 188 451 €.

Enfin, je vous propose de substituer dans la liste des opérations examinées ce jour celle portée par la commune de Roquefort-les-Pins pour la construction d'un centre technique municipal dans le quartier de Peissaut par le projet d'acquisition du terrain « Aiglon » en vue de la création d'un parking estimé à 500 000 €, étant précisé que le taux d'intervention du Département reste à déterminer.

Je vous propose aussi de supprimer de la liste des opérations examinées ce jour le dossier porté par la communauté de communes des Monts d'Azur pour la création d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur sur la commune de Séranon. Le maître d'ouvrage a pu transmettre les éléments avant la date de caducité de l'accord de principe donné au projet lors de l'assemblée départementale du 23 juin 2011.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je précise que MM. GINESY et MARY ne prennent pas part au vote sur la MOT. De même, Mme MIGLIORE ne participe pas au vote sur l'hôpital local Saint-Maur.

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. APPROBATION DU CONTRAT DE BAIE DES GOLFES DE LÉRINS

M. LUCA.- Il s'agit d'approuver le contrat de baie des golfes de Lérins qui est la continuité de ce qui s'est passé d'Antibes à Cap d'Ail il n'y a pas si longtemps. Ce prolongement va de Théoule-sur-Mer à Antibes et est porté par le syndicat intercommunal du contrat de baie des golfes de Lérins (SIGLE). Les objectifs du contrat visent à :

- préserver et restaurer la qualité des milieux marins et aquatiques ;
- valoriser le littoral et les milieux naturels en organisant les activités humaines ;
- développer la communication et la sensibilisation à l'environnement.

Ce contrat a reçu un avis favorable du comité de bassin Rhône-Méditerranée. Il comporte 132 actions avec 28 maîtres d'ouvrage différents, pour un coût global de 113 M€ sur une durée de 5 ans.

Les actions seront réalisées en 2 phases distinctes avec un bilan d'étape à l'issue de la première phase en 2014. La gouvernance du contrat de baie est assurée par le syndicat intercommunal.

Notre département va soutenir financièrement 13 opérations, même si l'une d'entre elles reste à préciser. Il s'agit de l'acquisition par les communes de matériel de lutte à terre contre les pollutions par hydrocarbures. Cela représente une somme de 230 000 € environ en première phase. Il interviendra sur la base des demandes de subvention formulées par les maîtres d'ouvrage.

Trois actions sont également proposées en maîtrise d'ouvrage départementale pour un montant maximum de 700 000 € :

- le suivi des peuplements de poissons et des récifs artificiels sur la zone marine protégée de Golfe-Juan que nous avons déjà eu à gérer ;
- les travaux pour la restauration de la continuité piscicole sur la Siagne ;
- une étude de réfection et de confortement des digues Laubeuf et du Large du port départemental de Cannes, pour ce qui concerne la part du Département.

Je vous propose donc d'approuver le contenu de ce contrat de baie dont le dossier définitif vous a été transmis, et d'autoriser le Président du conseil général à signer ledit contrat.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Lionnel LUCA suscite donc l'unanimité et le consensus ! Je l'en remercie et je le félicite pour sa capacité de rassemblement. J'ai provoqué M. VINCIGUERRA inutilement !

M. VINCIGUERRA.- Cet acte de contrition sera compté dans votre bilan. J'ai de la sympathie, malgré les oppositions, pour Lionnel LUCA en tant qu'homme. Cependant, ce n'est pas lui mais bien le contrat de baie qui fait l'unanimité, soyons clairs ! Même si nous sommes dans la baie de Lérins, évitons les dérives...

M. Le Président.- Bien. Je mets donc aux voix ce dossier.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. AVENANTS AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX 2001 - 2012

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit d'organiser financièrement et par avenant la fin des délégations de service public de transports départementaux conclues en 2001 et qui seront remplacées par les nouvelles DSP à compter du 1^{er} juillet 2012. Il faut donc fixer les modalités de régularisation financière qui interviendront après le lancement des nouvelles DSP en matière de contribution forfaitaire et d'actualisation de celles-ci, de redevances de gare routière, de qualité, de brigade de sécurité, etc.

Les avenants prévoient également les modalités de remise par les délégataires des rapports d'activité de la dernière année d'existence des DSP, qui porteront sur les six premiers mois de 2012, ainsi que l'établissement d'un bilan financier.

M. Le Président.- Merci. Avez-vous des remarques sur ce rapport ?

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. CONVENTIONS DE SERVICE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES

M. VEROLA.- Ce rapport propose de signer une convention avec la CAFAM dans le cadre des dispositions du fonds de solidarité pour le logement, du revenu de solidarité active et du contrat de responsabilité parentale, de définir les modalités de partenariat avec la CAF, de verser une subvention de 230 000 € à celle-ci, d'adapter le règlement intérieur du dispositif FSL en matière d'aide financière, et de signer une convention avec la CAFAM pour la consultation de la base de données afin de faciliter le travail dans ces trois domaines.

M. Le Président.- Merci. M. ALBIN.

M. ALBIN.- Dans ce dossier, ce n'est pas tant la forme et le conventionnement avec la CAF qui posent problème, mais plutôt le fond. Nous nous sommes déjà exprimés à plusieurs reprises sur ces questions. Comme vous, nous sommes évidemment préoccupés par la question de l'échec scolaire. Cet échec scolaire est surtout lié, selon nous, à des difficultés qui traduisent le plus souvent une grande souffrance générée par la société que nous offrons à ces jeunes et par un manque flagrant de moyens dont dispose l'Education Nationale pour prendre réellement en compte l'ensemble des problématiques qui se posent.

Dès lors, nous ne pensons pas que la répression envers les familles constitue le meilleur moyen pour parvenir à remettre les enfants dans un rythme de scolarité normal, d'autant plus qu'à ce niveau d'écart entre le système scolaire et les enfants, il est très difficile de les réintégrer dans une scolarité normale. Ce sont plutôt, nous semble-t-il, des postures idéologiques, plutôt que des postures efficaces.

Concernant le RSA, nous n'allons pas nier qu'il peut se trouver ici ou là des personnes qui profitent de ce système. Néanmoins, aller jusqu'à stigmatiser les bénéficiaires, c'est un pas qu'il ne nous semble pas souhaitable de franchir. De plus, un exemple récent nous a montré ce que nous avons dénoncé, avec l'enseigne Camaïeu qui sous-payait ses salariés et les encourageait à faire des demandes de RSA pour avoir un salaire proche du SMIC. Il y a là une dérive grave en matière d'attribution du RSA, mais c'est le fait de l'exploitation de ce système par les patrons pour avoir des salariés rémunérés en dessous du SMIC. C'est ce que nous avons dénoncé lorsque ce dossier nous avait été présenté. C'est pour cela que nous voterons contre ce rapport.

M. Le Président.- Nous prenons bonne note de votre position. Nous avons déjà largement évoqué ce débat tout à l'heure. Au travers de ce rapport, nous avons mis en place des relations partenariales de travail de qualité avec la CAF. Nous les avons sur la gestion du FSL et sur la lutte contre la fraude. Dans les deux cas, cette convention nouvelle nous permet d'économiser 400 000 €. Je crois qu'il est donc important, dans le contexte que nous avons largement évoqué préalablement sur le compte administratif, de ne rien négliger. Les économies, conformément à l'objectif que j'avais fixé, nous les recherchons aussi dans les relations avec nos partenaires. Il est en effet important que tout le monde soit associé à l'effort auquel le conseil général s'est astreint lui-même.

Quant à la lutte contre la fraude, j'ai précédemment rappelé les chiffres : près de 5 M€ d'argent public ont été économisés. Je trouve que c'est un résultat appréciable. Nous avons une opposition irréductible sur ce point. Je le regrette, et je ne comprends pas que vous puissiez par votre discours valider la fraude sociale. Vous nous dites en effet qu'il ne faut pas s'en occuper, ce qui signifie qu'il faut laisser faire. Vous me répondez « pas comme ça », mais comment faire autrement ? En envoyant une lettre amicale, comme pour les policiers qui vont désormais devoir décliner leur identité aux délinquants qu'ils contrôlent ? Vous croyez que c'est ainsi que l'on peut lutter de façon efficace contre la fraude ? Il faudrait envoyer une circulaire expliquant qu'il est mal de frauder ? Vous me dites que c'est marginal, mais 5 M€ est-ce pour vous marginal ? Pour moi, ce ne l'est pas. 5 M€ d'argent public, ce n'est pas marginal !

Je rappelle que nous ne sommes pas en charge de la lutte contre la fraude fiscale. Cette lutte doit être conduite de façon implacable. Je fais partie de la majorité précédente qui avait voté des dispositions que vous n'aviez jamais votées auparavant et qui ont renforcé les moyens de lutte contre la fraude fiscale. Il n'y a pas à opposer fraude fiscale et fraude sociale. C'est un débat dans lequel je me refuse d'entrer, et qui est intellectuellement pervers.

La fraude fiscale doit être combattue avec force, et la fraude sociale doit l'être également. Dans les deux cas, il s'agit d'argent public volé. Je ne comprends pas que vous ayez cette forme d'indulgence en disant qu'il faut couvrir la fraude sociale. Il ne faut pas le faire. Les Français qui travaillent ne supportent plus de payer des cotisations pour des personnes qui n'auraient normalement pas le droit de percevoir des allocations. Tant que vous continuerez votre discours, vous nourrirez le discours extrémiste. M. DAMIANI.

M. DAMIANI.- Merci M. le Président. Le groupe socialiste et apparenté s'abstiendra. J'ai d'abord beaucoup de réticences quant à la mise en place du contrat de responsabilité parentale qui, à mon sens, frappe d'abord les familles les plus fragiles, sans qu'il y ait de résultats probants. Si j'ai bien entendu le Président de la République, cette disposition serait supprimée à terme. La CAF ne participerait plus à ce type d'initiatives. Nous restons donc très prudents sur ce dossier.

Quant à la fraude au RSA, il faudrait que les chiffres soient harmonisés entre ceux de vos services et les annonces que vous avez faites. En commission, on nous a parlé d'une fraude qui s'élevait à 1,3 M€ pour la récupération d'indus, et d'un montant virtuel de récupération sur les fraudeurs évalué à 2 M€. Nous en serions donc à 3 M€, et non 5 M€, si je me fie au rapport qui nous a été communiqué par vos services en commission.

M. Le Président.- Je vous redonne les chiffres des économies réalisées par le service qualité et de lutte contre la fraude.

En matière de lutte contre la fraude, la détection des fraudes, les dépôts de plaintes, il y a un indu de 1 555 800 € depuis la mise en place de la brigade antifraude, c'est-à-dire depuis environ un an. Nous avons mis en recouvrement 1 153 000 €. Nous avons procédé, sur le service qualité, à un nombre important de dépôts de plaintes. Nous avons déposé à ce jour 90 plaintes auprès des Procureurs de la République de Nice et de Grasse. Nous sommes en cours d'instruction pour la mise en œuvre, soit d'un dépôt de plainte, soit d'une sanction administrative comme l'autorise la loi. Dans certains cas de fraude, en deçà d'une certaine somme, nous pouvons en effet procéder à une amende administrative. Nous avons 131 dossiers en cours, et nous avons recouru à ces pénalités administratives pour 16 dossiers.

Quant aux sommes récupérées, nous avons comme je l'ai dit 1 555 800 € pour les indus et 1 153 000 € en recouvrement. Le refus d'ouverture des droits représente plus de 3 M€. Ce n'est pas l'instruction normale des dossiers, c'est un refus d'ouverture de droits pour des personnes ayant fait des déclarations ne leur permettant pas d'y prétendre. C'est une augmentation importante. Cela nous conduit à 4,6 M€ d'argent public. Face à une personne qui n'a pas la qualité pour s'inscrire et qui le fait sur la base d'une déclaration, au mieux erronée, nous avons désormais les moyens d'éviter les fausses inscriptions. Je persiste dans les chiffres, nous sommes sur une économie de près de 5 M€, et nous poursuivons pour aller plus loin.

M. DAMIANI.- Concernant la fraude, nous sommes des farouches partisans de la traque de celles et ceux qui trichent avec les lois de la République. C'est incontestable. Il ne faut pas faire d'amalgame. C'est le dossier dans son ensemble qui nous paraît insatisfaisant.

M. Le Président.- Vous n'avez pas la même position que les élus communistes à ce sujet...

Sur le contrat de responsabilité parentale, je ne comprends pas votre réticence. Depuis que notre majorité a décidé de recourir, comme la loi l'y autorisait, au CRP en matière de lutte contre l'absentéisme scolaire et de troubles graves au fonctionnement d'un établissement, et désormais au CRP pour les parents des mineurs délinquants – puisque nous le proposons à tous les parents de mineurs condamnés de façon définitive et pour lesquels nous sommes informés par les parquets de Nice et de Grasse, dans une procédure qui fonctionne très bien et qui donne de très bons résultats aux dires mêmes des magistrats qui travaillent sur ces questions avec nous – nous avons signé 441 CRP.

Allez voir les familles concernées, y compris celles des mineurs délinquants : je crois que nous avons pour la première fois une réponse individualisée et personnalisée qui certes responsabilise les parents, et qui rappelle qu'il y a des droits mais aussi des devoirs dans notre société, l'un de ces devoirs étant d'assurer pleinement l'autorité parentale au sens du code civil. Ces contrats fonctionnent. Comme sur la fraude, je ne comprends pas vos réticences.

Le Président de la République abrogera ce qu'il veut et nous ferons ensuite le bilan, mais si nous abolissons dans notre société toutes les valeurs de responsabilité et d'autorité... J'ai évoqué tout à l'heure cette mesure totalement ubuesque où il sera demandé aux policiers de décliner leur identité aux délinquants qu'ils vont contrôler dans la rue. On croit rêver. Si on imagine qu'on va régler les problèmes graves que rencontre notre société, notamment face à la violence, avec un tel angélisme et une telle naïveté, nous ne sommes pas prêts d'en sortir. Si vous refusez tout ce qui peut s'assimiler à une forme de responsabilité, si pour vous les mots autorité et responsabilité sont des mots tabous, ils ne le sont pas pour nous, et nous continuerons. Si les socialistes veulent abroger ces lois, ils le feront, et les Français jugeront. La roue tourne vite, et le sablier commence à s'égrener. Ce fut le cas pour nous, ça l'est pour vous.

M. DAMIANI.- Je viens de lire *Le Figaro* – on ne peut le soupçonner d'allégeance à la gauche – et on constate que la facture pour boucler le budget 2012 nécessitera dix milliards d'euros supplémentaires. La cagnotte n'y est pas...

M. Le Président.- La ficelle est grosse, puisqu'en même temps vous avez créé en un mois vingt milliards d'euros de dépenses publiques en plus. Vous nous dites qu'il en manque dix. Faites l'addition. Je sais que les socialistes ne sont pas forcément très à l'aise avec l'arithmétique, mais il n'est pas possible de dire qu'il manque dix milliards d'euros et de créer vingt milliards d'euros de dépenses publiques nouvelles, y compris ce retour totalement irresponsable à la retraite à 60 ans. Cela a suscité l'irritation absolue de tous nos partenaires européens qui ont vu là une dérive et une irresponsabilité coupable.

De même, l'augmentation du SMIC de 6 € par mois va quand même coûter beaucoup d'argent public. La retraite à 60 ans est financée par une augmentation des cotisations, sauf pour la part complémentaire qui n'est pas financée. La retraite à 60 ans aura donc un coût de onze milliards d'euros supplémentaires pour les finances publiques.

M. VINCIGUERRA.- Nous n'avons pas les mêmes chiffres en ce qui concerne le coût de la retraite. J'ai lu un rapport effectué par les caisses de retraite elles-mêmes qui estiment qu'assortir l'abaissement de l'âge de la retraite pour certains à 60 ans, à une hausse de cotisation d'un quart de point se révèle bénéficiaire pour les caisses de retraite. Ce n'est pas le Gouvernement socialiste qui le dit, mais les caisses de retraite elles-mêmes. Avant de se livrer à de grandes envolées lyriques, je pense qu'il faut tout de même vérifier les chiffres.

M. Le Président.- Je préfère regarder ceux de la Cour des Comptes. Elle est d'ailleurs présidée par un socialiste. Selon vos critères, ce doit être impartial. Quand c'est un socialiste, c'est impartial. Quand c'est quelqu'un de droite, c'est forcément biaisé...

M. VINCIGUERRA.- Je n'ai pas parlé d'une évaluation faite par le parti socialiste, mais par les caisses de retraite elles-mêmes. Quant à nos partenaires européens, ceux qui ont réagi sont essentiellement ceux qui sont très partisans d'une gestion ultralibérale de l'Europe. Par conséquent, nous entrons en France dans une gestion qui, pour être libérale, n'est pas ultralibérale. Il est normal qu'ils défendent leur position politique avec des arguments politiques, mais il ne faut pas tout mélanger. Faire des propositions différentes de l'ultralibéralisme ambiant assez délétère et mortifère qui sévit en Europe depuis dix ans, et amener nos partenaires, y compris les ultralibéraux, à les accepter, au moins pour partie et parfois intégralement, je pense que c'est de nature à faire évoluer les perspectives pour les personnes qui vivent dans l'ensemble européen.

M. Le Président.- Bien. Je crois que je n'arriverai pas à vous convaincre. Pour ma part, j'ai un principe simple : on ne peut pas dépenser de l'argent que l'on n'a pas. Il faudra bien que chacun vienne un jour à cette réalité, peut-être douloureuse, mais à laquelle le pouvoir actuel n'échappera pas. J'ai répondu à M. DAMIANI qui faisait part de recettes supplémentaires de dix milliards d'euros à trouver. Quand on crée vingt milliards d'euros de dépenses, c'est clair que cela ne peut contribuer à combler cette situation. Je pense néanmoins que nous nous éloignons un peu du FSL. J'y reviens pour vous demander de passer au vote sur ce rapport.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE, VICTOR. Abstention du groupe socialiste, radical et écologiste de Mme GOURDON et MM. CONCAS, DAMIANI, MOTTARD, VINCIGUERRA.

10. RESSOURCES HUMAINES – DISPOSITIONS DIVERSES

Mme GIUDICELLI.- La semaine dernière, nous avons organisé un CTP avec notre nouveau DGA pour la santé, les solidarités, l'insertion et le logement, M. BAILBE. Nous avons fait des propositions à tous les représentants syndicaux qui étaient là. Ils ont été d'accord sur tout, notamment sur des conventions de mutualisation en matière de formation, et sur un dispositif qui renforce de façon très significative la protection sociale complémentaire. Tout cela a été voté à l'unanimité, de même qu'en commission des finances.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. MM. GUMIEL et THAON ne prennent pas part au vote.

11. COMMUNICATION SUR LES EMPRUNTS REALISES EN 2011

Me BECK.- Il s'agit d'une communication suite à la délégation qui vous a été donnée par l'assemblée départementale pour réaliser des emprunts. En 2010, ces emprunts se sont élevés à 103,9 M€. Pour 2011, ils se limitent à 54,45 M€, soit une diminution de 48 % par rapport à l'exercice précédent. Ce montant se répartit comme suit : 40 M€ pour la Caisse d'Epargne Côte d'Azur ; 750 000 € pour DEXIA ; 13,7 M€ pour la BCME. Le détail de ces contrats est joint au rapport valant communication. Il n'y a pas de vote sur ce dossier.

M. Le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce dossier ? Je vous remercie.

L'assemblée départementale prend acte.

12. TRANSFERT D'ENCOURS DE LA DETTE A LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Mme GIUDICELLI.- Une fois la Métropole créée, nous lui avons transféré la compétence voirie du conseil général. Bien évidemment, il faut transférer le passif lié au transfert d'actif. Une convention a été signée en février 2012, mais il avait été convenu qu'au moment de ce transfert d'encours, à compter du 1^{er} juillet 2012, nous ferions une convention spécifique. Tout a été expliqué dans le rapport. Avec votre autorisation bien évidemment, nous proposons, dans la limite des volumes scindés et votés par l'assemblée départementale, que vous donniez délégation à la commission permanente pour suivre ce dossier et prendre toutes les décisions utiles qui pourraient concerner ce rapport. Ce dossier a également été voté à l'unanimité en commission.

M. Le Président.- Merci. M. DAMIANI.

M. DAMIANI.- J'ai simplement une observation technique. Le conseil général transfère un encours de dette. Il se trouve de facto pénalisé, puisque l'encours comprend le capital et les intérêts. Le conseil général va compenser cela par une dotation qui elle est inscrite directement en fonctionnement. L'excédent va se trouver amputé de ce delta. C'est donc un effort que fait le conseil général.

M. Le Président.- Cela ne change rien sur le fond. Comptablement, nous aurons une dépense inscrite en section de fonctionnement, mais nous aurons aussi une marge de financement et d'investissement plus forte. Le remboursement du capital est une dépense d'investissement qui va disparaître de la section d'investissement. Par rapport au ratio qu'évoquait tout à l'heure Me CONCAS, ce sera une lecture différente et difficilement comparable avec d'autres collectivités puisque nous aurons la singularité d'être le seul département à avoir une Métropole.

Je vous propose de passer au vote.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

13. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICES COMPTABLE ET FINANCIER AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Mme GIUDICELLI.- Nous avons signé en juin 2006 une première convention avec le Trésor Public. Nous avons défini des axes. A 85 %, tout ceci a bien fonctionné. Nous avons simplement pris un peu de retard sur la dématérialisation, et nous vous proposons de signer une nouvelle convention, ce qui satisfait la Direction générale des finances publiques et le Département. Ce rapport a été voté à l'unanimité en commission.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? Nous signerons cette convention avec M. PEICLIER, Directeur des finances publiques, juste après la fin de cette séance.

Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

14. INFORMATION SUR L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS – EXERCICE 2011

Me BECK.- Il s'agit d'une information à laquelle vous n'êtes pourtant pas tenu depuis la réforme du code des marchés publics en mars 2011. Ce rapport informe l'assemblée départementale de l'ensemble des marchés soldés dans l'année ou en cours d'exécution. Ces marchés sont récapitulés dans ce rapport qui est consultable sur le CD-ROM remis à l'ensemble des conseillers généraux.

M. Le Président.- Je vous remercie. Ce dossier ne fait pas l'objet d'un vote.

L'assemblée départementale prend acte.

15. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES EFFECTUEES EN 2011

Me BECK.- Les mutations immobilières effectuées en 2011 représentent 151 actes d'acquisition (jugements d'expropriation, ventes, échanges, baux, etc.) signés durant l'exercice et dont l'état est joint au rapport qui a été approuvé à l'unanimité par la commission des finances.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

Le rapport n°15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

16. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2011

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit simplement de prendre acte de cette communication en signalant qu'il y avait deux petites erreurs de chiffres dont les corrections ont été transmises.

L'assemblée départementale prend acte.

M. Le Président.- Bien. Comme je vous l'ai indiqué au début de notre séance, je vous propose deux motions présentées par le groupe de la majorité départementale.

MOTION RELATIVE A LA LIGNE FERROVIAIRE VINTIMILLE/CUNEO

La première est relative au fonctionnement de la ligne ferroviaire qui relie Vintimille à Cuneo, sur la partie française de son trajet, et plus précisément entre Breil-sur-Roya et Tende. Cette motion attire l'attention à la fois des Etats français et italien et du conseil régional qui est compétent, sur la dégradation croissante de cette ligne.

Nous souhaitons que soit réunie dans les plus brefs délais la Commission mixte prévue par la convention franco-italienne de 1970 afin de tenir compte des évolutions institutionnelles dans les deux pays et relancer une démarche transfrontalière active. Nous sommes aujourd'hui dans une situation ubuesque dans la mesure où les matériels ferroviaires français et italiens sont incompatibles. Les autorails français s'arrêtent à Breil, et les passagers doivent descendre pour prendre des autorails italiens. C'est une première source d'inquiétude et d'aberration au moment où nous ambitionnons tous de construire une Europe plus efficace.

En même temps, nous sommes assez inquiets sur l'évolution de cette voie qui présente des fragilités sur plusieurs lieux qu'il faudrait immédiatement traiter. Nous demandons donc que les gestionnaires de cette voie, RFF et RFI, se rapprochent pour établir en urgence un programme de travaux à conduire pour maintenir la voie en exploitation et pour proposer un échéancier de réalisation.

Avez-vous des remarques ? M. ALBIN.

M. ALBIN.- Nous approuverons cette motion, mais ne serait-il pas utile d'y ajouter que nous notons avec satisfaction les travaux réalisés entre Nice et Breil-sur-Roya ? Grâce à la participation du conseil régional et du conseil général, cela a permis une augmentation significative de la circulation des trains entre Nice et Breil, ainsi que la desserte du lycée de Drap. Ne serait-il pas utile d'ajouter cet aspect ? Cela conforterait la demande faite afin que les gestionnaires RFF et RFI se rapprochent.

M. Le Président.- Je ne suis pas opposé à cet ajout, mais ce n'est pas la même problématique. Nous parlons aujourd'hui de l'avenir de la ligne après Breil qui menace clairement d'être interrompue. Néanmoins, nous pouvons ajouter dans le préambule que des efforts sur la partie avale de cette ligne ont été conduits. Si cela vous fait plaisir, nous pouvons le faire. Me BALARELLO.

Me BALARELLO.- Cette motion est très importante, surtout au regard des déclarations effectuées récemment dans *Nice-Matin* par M. Philippe BRU, directeur régional de la SNCF, à qui il était demandé si la ligne Cuneo – Vintimille pourrait fermer faute d'entretien, comme le dénonçaient certains élus. Il a répondu : « *C'est un sujet RFF. La SNCF entretient les voies, mais le problème de savoir ce que l'on veut faire de cette ligne doit être posé.* » Cette réponse me paraît scandaleuse. Ce n'est pas une petite voie ferrée, mais une voie ferrée très ancienne, démolie en 1944 et refaite en 1970 grâce au Président du conseil général de l'époque, Francis PALMERO.

Cette motion est très importante, et je souhaiterais y ajouter la phrase suivante : « *Une fermeture de cette voie qui est la plus rapide entre la Côte d'Azur et le Piémont n'étant pas admissible pour les élus du Département, lesquels demandent à leur Président, si RFF et RFI, la SNCF et Trenitalia ne s'entendent pas rapidement, d'organiser à Nice une réunion avec toutes les collectivités, les sociétés et les établissements publics responsables.* » Il n'est pas admissible qu'un directeur régional envisage la fermeture de cette ligne pour défaut d'entretien. Il existe une convention de 1970, de 1976 et de 1979, et il est justement prévu qu'à défaut d'accord entre les parties française et italienne, il y ait un arbitrage, une commission mixte. Je pense qu'il faut faire appel à cet arbitrage. Si les différents protagonistes traînent et ne font rien, comme c'est le cas depuis un certain temps, il faut M. le Président que vous repreniez le flambeau.

M. Le Président.- Nous le ferons mais je ne vais pas faire une motion pour me demander à moi-même de réunir une réunion... Si notre motion n'est pas validée, nous le ferons. Naturellement, à votre initiative, nous organiserons une réunion le plus rapidement possible avec nos homologues italiens pour marquer notre volonté politique que je réitère et qui sera, je le pense, partagée par tous les élus du Département, et pour marquer notre attachement à cette ligne et dire qu'il serait insupportable et inacceptable qu'il y ait une remise en cause de quelque nature que ce soit de sa pérennité. Ce sera acté au procès-verbal.

Me BALARELLO.- Je vous remercie.

M. Le Président.- Sur cette motion, amendée par le préambule souhaité par M. ALBIN et que l'on vous soumettra, qui est favorable ?

La motion, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

Je vous remercie.

MOTION RELATIVE AU COMITE REGIONAL DU TOURISME RIVIERA COTE D'AZUR

Je veux vous proposer une seconde motion que je vous lis et que vous avez en main. Elle est présentée par le groupe de la majorité départementale. La motion précédente devient désormais une motion de notre assemblée, mais elle est proposée par la majorité départementale comme celle-ci. Je vous donne lecture de la motion suivante :

« Le conseil général des Alpes-Maritimes exprime son total désaccord avec la position du conseil régional, qui a divisé par deux – par plus de deux - sa subvention au comité régional du tourisme Côte d'Azur en 2012 (450 000 € au lieu de 900 000 €) - et 1,1 M€ précédemment -, ce qui est d'autant plus inacceptable qu'il a voté 5 M€ pour le CRT PACA à Marseille, alors que les Alpes-Maritimes représentent 40 % de l'activité touristique régionale. »

Cette position cache en fait la volonté de supprimer à terme le CRT Côte d'Azur, un objectif déjà voté par le Conseil économique social et environnemental régional, qui prépare ainsi le terrain à une décision dont les seuls motifs sont idéologiques.

Le conseil général des Alpes-Maritimes tient à réaffirmer avec la plus grande force son soutien au comité régional du tourisme Côte d'Azur qui fédère tous les professionnels et assure la promotion de ce secteur économique essentiel pour notre département, qui représente 130 000 emplois directs et indirects, et plus de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour le département.

Il demande au conseil régional de renoncer à sa volonté de remettre en cause pour des raisons uniquement idéologiques cette structure dont l'utilité pour nos professionnels et notre économie est capitale. »

Qui souhaite intervenir ? Me CONCAS.

Me CONCAS.- Merci M. le Président. C'est un document qui nous inspire une double interrogation, la première sur la forme et la deuxième sur le fond. La première sur la forme, puisque cela me paraît relever de la nécessité d'un amendement de notre règlement intérieur pour faire en sorte, lorsque vous déposez des motions, et c'est votre liberté comme tout un chacun, que nous puissions en être destinataires dans un délai d'au moins trois jours francs. Cela nous aurait permis de vous donner des éléments techniques de nature à répondre à vos interrogations. C'est pour la forme.

Sur le fond, nous partageons les paragraphes 1 et 3. Il apparaît légitime que le CRT Côte d'Azur puisse être soutenu dans les proportions qui étaient les siennes. Nous sommes parfaitement convaincus du fait que le tourisme dans les Alpes-Maritimes a sa spécificité. Parce qu'il a sa spécificité, il a besoin d'un soutien.

M. Le Président.- Vous êtes donc d'accord sur le 1 et le 3.

Me CONCAS.- Paragraphes 1 et 3. Les paragraphes 2 et 4 ne vont pas. Pourquoi ? Avant toute chose, il faut faire preuve de bonne foi. Celle-ci est toujours mise au crédit des élus lorsqu'ils sont informés et lorsqu'ils communiquent des informations qu'ils détiennent. Vous savez que le montant qui a été versé au CRT Marseille, qui reçoit une somme plus importante, a été justifié par le dossier « Marseille capitale européenne de la culture ».

De plus, vous savez également – c'est une information qui vous a été communiquée – que la deuxième tranche de soutien au CRT Côte d'Azur a été adoptée et va arriver.

M. Le Président.- Non.

Me CONCAS.- Je vous dis qu'une réunion du conseil d'administration a été prise. C'est tout l'intérêt d'une modification du règlement intérieur sur les trois jours francs pour venir avec des éléments techniques. Je ne vous les donne qu'oralement, mais je les tiens à votre disposition. Les deux CRT seront développés par la Région, et un deuxième versement sera effectué pour le CRT Côte d'Azur.

Sur les paragraphes 1 et 3, oui, vous ne trouverez jamais un élu, sur quelque banc que ce soit, qui vienne de quelque manière que ce soit pénaliser le développement du tourisme. Vous avez pour cela notre soutien absolu. En revanche, des phrases telles que « *remettre en cause pour des raisons uniquement idéologiques* »... Ce qui aurait de l'allure, ce serait précisément de modifier cette motion et de supprimer les paragraphes 2 et 4 pour faire en sorte que l'unanimité des conseillers généraux présents puisse venir en soutien de votre demande, demande qui me paraît au demeurant tout à fait pertinente.

Si la modification ne devait pas se faire dans le sens souhaité, à la lumière des informations que je vous ai communiquées, nous serions malheureusement contraints de refuser le vote.

M. Le Président.- Je note avec intérêt votre position. Je pense que nous allons arriver à un point de convergence. Je constate avec satisfaction que vous souhaitez que la subvention soit maintenue à 900 000 €.

Dans ce que vous évoquez, vous avez des informations erronées ou partielles. Vous mentionnez le conseil d'administration du CRT qui s'est tenu ici le 24 mai. Le lendemain devait se tenir la commission permanente du conseil régional. Le 24 mai, votre collègue et ami, premier vice-président du conseil régional, nous a indiqué que devait être votée une subvention de 450 000 €, et qu'il s'engageait à faire en sorte qu'il y ait une deuxième subvention complémentaire, sans en préciser le montant. C'est ce qu'il a dit devant tous les membres du CRT au conseil d'administration. Nous en avons pris acte avec intérêt et satisfaction. Il nous a même laissé entendre que ce complément pourrait arriver le lendemain.

Le lendemain, la commission permanente dudit conseil régional s'est tenue. Les élus de l'opposition régionale, lorsque ce rapport est venu au vote, ont rappelé que nous attendions et espérions un complément. La majorité régionale a indiqué une fin de non recevoir et a refusé de voter l'amendement de l'opposition qui précisait qu'il y aurait à nouveau 450 000 €.

Aujourd'hui, nous avons donc un discours du premier vice-président à l'assemblée générale du CRT, devant des caméras de télévision dans des débats qui nous ont opposés dans d'autres cadres liés à l'actualité récente, qui me dit : il y aura un deuxième versement. J'ai vu hier à l'Assemblée Nationale le Président VAUZELLE pour le sensibiliser à cette question. Ce n'était pas une réunion de travail. Nous nous sommes croisés comme tous les députés dans les couloirs de l'Assemblée Nationale. Je lui ai indiqué mon inquiétude et ma surprise par rapport à la position du conseil régional. Il ne m'a pas tenu des propos – il s'agissait de propos privés que je ne vais pas retranscrire ici dans cette assemblée – extrêmement rassurants. Aujourd'hui, nous en sommes là.

Quant à l'affaire de Marseille capitale culturelle, je pense aussi qu'il s'agit d'un faux argument. Nous étions à 1,1 M€ pour le CRT Riviera en 2010. Nous sommes passés à 900 000 € en 2011. Cette année, la subvention a été votée très tard, c'est-à-dire fin mai alors que nous sommes quand même engagés dans une saison touristique qui se prépare un peu en amont. Je le dis sous le contrôle du Président du CRT, Alain GUMIEL. C'est un enjeu essentiel. Vote tardif, et pas de lisibilité, puisque les instances délibérantes du conseil régional, pour l'instant, ont refusé de nous donner la moindre garantie. Le Président de l'exécutif ne m'a pas dit hier qu'il allait régler cette situation. A ce jour, j'ai donc les plus grandes inquiétudes.

Les 5 M€ sur le CRT PACA : aujourd'hui, quelle est la situation ? Nous avons un privilège qui date de 1942 et qui fait qu'il y a dans notre département un CRT. Cela a été confirmé par la loi sur le développement touristique. Je crois d'ailleurs que c'était un Gouvernement de gauche qui était au pouvoir, au début des années 2000. Je crois que c'était sous le Gouvernement JOSPIN qu'est intervenue la loi sur le développement touristique. Nous avons de par la loi deux CRT dans notre région. C'est une spécificité nationale, un privilège qui tient au fait que nous sommes le premier département touristique de France et que nous représentons aujourd'hui 40 % du chiffre d'affaires lié au secteur touristique de la région.

On me répond en disant : c'est normal, le CRT PACA couvre cinq départements. C'est vrai. Le CRT Riviera n'en couvre qu'un, mais il représente 40 % du poids du tourisme de la région, avec 130 000 emplois. D'un côté on a 5 M€ de subvention, et la subvention sur les années précédentes ne bouge pas. Ce n'est pas l'histoire de l'année culturelle à Marseille. Aujourd'hui, on repeint le scénario, mais prenez la subvention au CRT Marseille sur les cinq derniers exercices, elle n'a pas bougé, alors que nous sommes quant à nous en chute libre. Nous passons de 1,1 M€ à 450 000 €. C'est insupportable d'avoir 450 000 € pour le CRT Riviera et d'avoir 5 M€ pour le CRT PACA, alors qu'ils sont en gros à moitié-moitié. S'il y avait une justice et un traitement équitable, le CRT PACA aurait 3 M€, peut-être un peu plus parce qu'il a plus de départements, et nous aurions au moins 2 M€. Ce serait alors une répartition équitable.

Se pose ensuite la question de la pérennité. Je pense que nous pouvons très facilement, en modifiant les paragraphes qui vous gênent, trouver un consensus, puisque je note d'après vos propos que nous sommes a priori d'accord. Vous estimez que la subvention devrait être plus élevée, nous aussi. Nous voulons, vous et nous, rappeler notre attachement à un CRT spécifique pour la Côte d'Azur. Là-dessus, deux documents nous inquiètent.

L'avis du Conseil économique, social et environnemental – on a ajouté « environnement », ça fait bien, c'est la touche environnementale – dit : « *Dans ce sens, le CESER s'interroge sur la pertinence de la coexistence de deux CRT sur le territoire régional et propose qu'une réflexion soit engagée sur l'opportunité d'un regroupement éventuel* ». C'est une première alerte. J'en conviens, ce n'est pas le conseil régional, mais celui-ci a voté le schéma de développement touristique où il ne parle que d'un CRT. Il dit : « *le CRT va engager un travail de réflexion* ».

Lorsqu'avec les professionnels j'ai alerté sur nos inquiétudes, le lendemain, dans notre grand quotidien régional, ce n'était pas le premier vice-président qui intervenait (il est intervenu le surlendemain), mais il y avait le vice-président du conseil régional au tourisme, qui est un élu du Vaucluse et qui préside le CRT Riviera et qui est en même temps responsable du tourisme au conseil régional, qui trouvait tout cela parfait.

Je veux bien écouter notre premier vice-président local, mais j'aimerais qu'il y ait une position qui soit claire. Je le crois sincère lorsqu'il dit qu'il veut défendre un CRT, mais je ne suis pas sûr, et je suis même certain du contraire, que ce soit l'avis des conseillers régionaux de la majorité d'autres départements. Aujourd'hui, il y a donc un problème concret avec une chute brutale, c'est-à-dire presque une division par trois en deux ans, de la subvention. C'est insupportable, et c'est inacceptable. Il faut revenir là-dessus. De plus, il y a une inquiétude, parce que l'on voit bien qu'il se trame quelque chose. Cela s'est fait sous d'autres majorités il y a quinze ans. Il y a toujours cette volonté des marseillais de revenir là-dessus. Nous le savons, et je le dis librement.

En d'autres temps, sous d'autres majorités, nous avons conduit un combat – certains élus départementaux étaient élus régionaux, et j'étais moi aussi dans d'autres cadres – parce qu'il y avait cette volonté à Marseille de ne faire qu'un CRT.

Je vous propose, si vous êtes d'accord, d'acter le premier paragraphe. Nous pouvons peut-être ajouter que nous sommes attachés à ce que la spécificité de l'organisation touristique en région PACA soit préservée au travers de la pérennité de ses deux CRT, et que nous sommes attachés au maintien du CRT Riviera.

Me CONCAS.- Cela nous va bien.

M. Le Président.- Nous supprimons donc le paragraphe 2. Nous ajoutons que nous souhaitons le rétablissement de la subvention au niveau de 2010. Nous allons donc écrire :

« Le conseil général des Alpes-Maritimes exprime son total désaccord avec la position du conseil régional qui a divisé par deux sa subvention au comité régional du tourisme Côte d'Azur en 2012 (450 000 € au lieu de 900 000 €), ce qui est d'autant plus inacceptable qu'il a voté 5 M€ pour le CRT PACA à Marseille, alors que les Alpes-Maritimes représentent 40 % de l'activité touristique régionale.

Le conseil général des Alpes-Maritimes tient à réaffirmer avec la plus grande force son soutien au comité régional du tourisme Côte d'Azur qui fédère tous les professionnels et assure la promotion de ce secteur essentiel pour notre département, qui représente 130 000 emplois directs et indirects, et plus de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour nos entreprises. »

En conclusion, nous pouvons indiquer :

« Le conseil général des Alpes-Maritimes demande le rétablissement de la subvention régionale telle qu'elle était versée jusqu'en 2010, soit 1 100 000 €.

Le conseil général des Alpes-Maritimes rappelle sa volonté de voir pérenniser de manière intangible la présence de deux CRT en Provence-Alpes-Côte d'Azur. »

Merci Me CONCAS pour votre contribution constructive à ce débat. Sur cette base, qui approuve cette motion ?

La motion, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

Je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée à 12 heures 30.